



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer**



Document
d'objectifs du Site
Natura 2000
« Château d'Orthez
et bords du Gave »
FR7200784

Validé par le comité de pilotage
le 5 mars 2020



VOLET N°2
OBJECTIFS
FICHES ACTIONS
CHARTRE



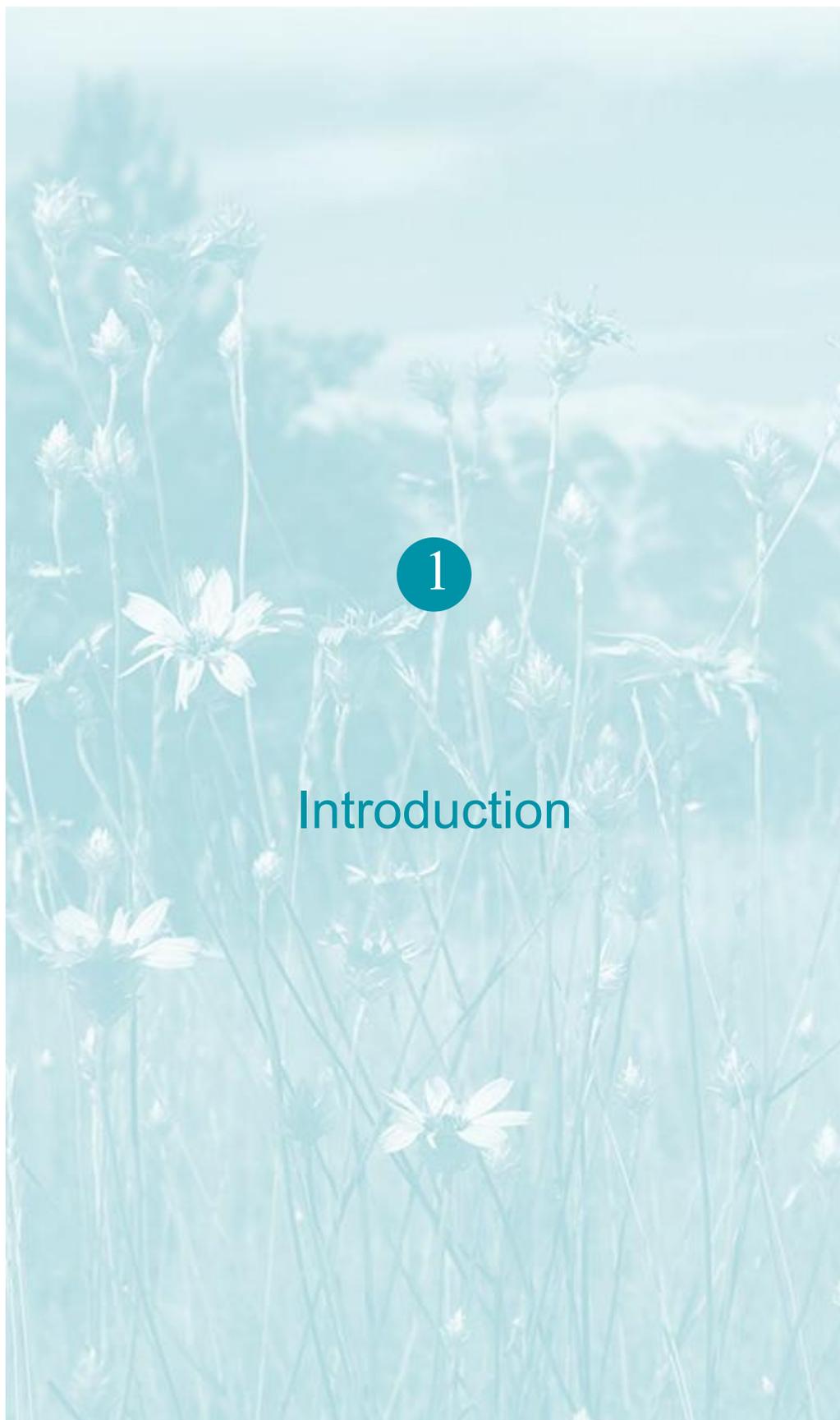
Citation recommandée	Biotope, 2020, Document d'objectifs du Document d'objectifs du Site Natura 2000 « Château d'Orthez et bords du Gave » FR7200784, Volet n°2 : Objectifs, fiches actions, charte Natura 2000. DDTM des Pyrénées Atlantiques.	
Date	16/04/2020 / version finale	
Nom de fichier	FR7200784ChateaudOrthez_Diagnostics_2019.docx	
N° de contrat	DEV191201364-1	
Maître d'ouvrage	DDTM des Pyrénées-Atlantiques	
Interlocuteur	Clémence HAMEL DDTM 64/EMTEF/PNC	E-mail : clemence.hamel@pyrenees-atlantiques.gouv.fr Téléphone : 05 59 80 87 65
Biotope, Responsables du projet	Thomas Luzzato Jean Cassaigne	E-mail : tluzzato@biotope.fr Téléphone : 05 59 12 21 21
Biotope, Rédacteurs :	Objectifs, fiches actions, charte Natura 2000 : Thomas Luzzato Contrôle qualité, reprises : Thomas Luzzato.	

Photos de couverture (de haut en bas et de gauche à droite) :
Colonie de Murins à oreilles échancrées du Château de Baure © T. Luzzato / Biotope
Prairie de fauche sur le site © T. Luzzato / Biotope ; Château de Baure © C. Diamantino / Biotope
Chênaie sur le site © T. Luzzato / Biotope ; Chemin et prairie sur le site © T. Luzzato / Biotope
Radiopistage © J. Cassaigne / Biotope ; Grand Rhinolophe © T. Luzzato / Biotope
Micro à ultrasons disposé en canopée © T. Luzzato / Biotope.

Sommaire

1	Introduction	5
2	Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels définis sur le site	8
1	Définition des objectifs de conservation	9
2	Synthèse des objectifs de développement durable et des objectifs opérationnels	9
3	Objectifs opérationnels et mesures de gestion correspondantes	11
3	Fiches actions	14
	Fiche action type	15
	GITE_1 : Contractualisation ou conventionnement et accompagnement du propriétaire du Château de Baure	16
	GITE_2 : Aide à la réalisation de travaux dans les gîtes	17
	GITE_3 : Conventionnement avec les propriétaires de gîtes connus	19
	PERIM_1 : Extension du périmètre	21
	HAIE_1 : Création / Restauration / Entretien des éléments bocagers	23
	RIP1_1 : Création / Restauration / Entretien des ripisylves	25
	FORET_1 : Maintien d'un réseau d'arbres à cavités et sénescents	27
	FORET_2 : Recensement des propriétaires forestiers et des projets d'exploitation	29
	AGRI_1 : Gestion des milieux ouverts	31
	AGRI_2 : Conversion des cultures en prairies permanentes	33
	AGRI_3 : Soutien au gel de parcelle / mise en jachère	35
	SUIVI_1 : Mise en place d'un suivi protocolé de la colonie du Château de Baure	37
	SUIVI_2 : Suivi des colonies de reproduction connues d'espèces d'intérêt communautaire	39
	SUIVI_3 : Suivi de la grotte de Brassalay	41
	DIAG_1 : Etude ultrasonore / radiopistage Barbastelle et Murin de Bechstein	43
	DIAG_2 : Recherche de gîtes en bâti ou de cavités hypogées favorables	45
	DIAG_3 : Réaliser un diagnostic biologique de présence d'espèces d'intérêt communautaire (hors milieu aquatique)	46
	SENSI_1 : Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris	47
	SENSI_2 : Animations pédagogiques	49
	SENSI_3 : Création d'outils et d'actions de communication ciblés	51
	ANIM_1 : Animation et suivi de la mise en oeuvre du DOCOB	53
	ANIM_2 : Synergie d'action avec les DOCOB du Gave de Pau et du Gave d'Oloron (réseau hydrographique)	55
	ANIM_3 / Evaluation et révision du DOCOB	58
4	Calendrier prévisionnel et estimation du temps nécessaire à la réalisation	59
1	Calendrier prévisionnel	60
2	Estimation du temps nécessaire à la réalisation des actions	62

5	Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »	65
1	CADRE RÉGLEMENTAIRE	66
2	PRÉSENTATION DU SITE « CHÂTEAU D'ORTHEZ ET BORDS DU GAVE »	68
3	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION	70



1

Introduction

Le site Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave » a fait l'objet depuis 2013 de diagnostics socio-économique et écologique, ayant pour buts de définir des états et enjeux de conservation d'espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire (cités à l'Annexe II de la Directive européenne Habitats Faune Flore), ainsi que des mesures de gestion permettant de maintenir les populations dans un état de conservation favorable.

Ce document présente la liste des Objectifs de Développement Durable définis à l'échelle du site. Ils se déclinent en Objectifs Opérationnels multiples, permettant d'atteindre à court, moyen ou long terme les ODD. Les Objectifs Opérationnels sont ensuite déclinés en Mesures ayant trait à la mise en œuvre d'outils réglementaires mobilisables dans le cadre de Natura 2000 (MAEC, contrats Natura 2000, charte...).

Des niveaux de priorité ont été définis à l'échelle des Objectifs Opérationnels et des Mesures, de la façon suivante :

- : objectifs / mesures prioritaires : à atteindre ou mettre en place le plus tôt possible.
- : objectifs / mesures secondaires : à atteindre ou mettre en place une fois que les objectifs / mesures prioritaires ont été amorcés ou mis en place, ou conjointement si cela est pertinent.
- : objectifs / mesures complémentaires : sans caractère d'urgence sur le site, qui peuvent être atteints ou mis en place à plus long terme.

Ainsi, la structure animatrice du DOCOB pourra hiérarchiser ses champs d'action en fonction des cotations de chaque objectif / mesure. Par exemple, les mesures les plus urgentes du site à mettre en place serait RIPI_1 ou SENSI_1.

Les tableaux suivants présentent donc la liste de ces objectifs et mesures définis de manière à proposer un canevas d'action à la structure animatrice. Le document présentera en suivant les fiches actions découlant de la bonne réalisation des objectifs précédemment définis. Plusieurs types d'actions peuvent être mis en œuvre :

- Des actions contractuelles propres au dispositif Natura 2000 (contrat Natura 2000* non agricole, MAEC, charte Natura 2000),
- Des actions non contractuelles mises en place dans le cadre de l'animation du DOCOB (concertation, sensibilisation, accompagnement de projets, amélioration des connaissances)
- Le cas échéant, des actions provenant d'autres programmes et concourant aux objectifs du DOCOB.

Les Contrats Natura 2000

Un contrat Natura 2000 est un contrat passé entre l'État (Préfet) et le propriétaire, volontaire, d'une parcelle à la fois incluse dans un site Natura 2000 et concernée par une ou plusieurs mesures de gestion proposées par le document d'objectifs du site (DOCOB).

Conformément aux orientations inscrites dans le DOCOB, le contrat définit les engagements en faveur de la conservation ou de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire que doit respecter la personne signataire. Il précise également la nature et les modalités des aides financières ou matérielles que le bénéficiaire touche en contrepartie.

S'il est intéressé pour s'engager dans la démarche, le propriétaire ou l'ayant-droit doit prendre contact avec l'animateur du site Natura 2000 pour en faire la demande. Le contrat peut donner droit à une rémunération compensatoire (aides à l'investissement ou pluriannuelles) en contrepartie de modes de gestion respectueux de l'environnement allant au-delà de la réglementation (engagements du contractant décrits dans le contrat). Il a une durée minimale de 5 ans, à adapter selon les milieux naturels concernés.

Les mesures décrites dans les Fiches Actions (ex : N23P1, F12i...) font référence à des mesures types, définies au niveau national. Les cahiers des charges correspondants devront être précisés pour chaque projet.

 **Cf. BIBLIOGRAPHIE**
*Guide relatif à la gestion
des sites majoritairement
terrestres*

1 Introduction

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) :

Les mesures décrites dans les fiches actions font référence au Plan de Développement Rural Aquitain 2014-2020, qui fixe la liste d'un certain nombre de mesures applicables. Elles seront à actualiser sur la base du nouveau PDR.

 **Cf. BIBLIOGRAPHIE**
Plan de Développement Rural Aquitain

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions, plusieurs sources de financement seront recherchées, en fonction de l'évolution des politiques régionales et européennes actuelles. Des structures ressources pourront également être consultées et associées comme partenaires techniques ou financiers.

Enfin, la charte Natura 2000 présente des engagements et des recommandations des bonnes pratiques à destination des propriétaires et ayants droit désireux de maintenir sur leurs parcelles des conditions favorables aux espèces du site

Plan National d'Actions Chiroptères 2016 - 2025

Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le Ministère en charge de l'environnement a initié des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées dont celui concernant les Chiroptères.

Ce troisième PNAC est mis en œuvre sur la période 2016-2025. Rédigé par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels en étroite collaboration avec différents partenaires, il est animé par cette même structure et piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté.

L'objectif de ce PNAC est la protection et la conservation des dix-neuf espèces dites prioritaires de chauves-souris sur l'ensemble du territoire français métropolitain. Dix actions ont été identifiées. Des déclinaisons régionales permettront d'adapter au mieux les actions aux contextes locaux, en faveur des espèces avec des enjeux forts pour la région.

Les grands axes d'actions passent par l'amélioration des connaissances, la prise en compte des Chiroptères dans les aménagements et politiques publiques (protection des gîtes, gestion forestière, pratiques agricoles...). En tant que structures référentes locales animatrices du PRAC, (Plan régional décliné du PNA) le Conservatoire d'Espaces Naturels et le Groupe Chiroptères Aquitaine devront être intégrés à la mise en place d'actions en tant que partenaires techniques, et pour voir également quelles actions du PRAC pourraient être menées sur le site et dans quelle mesure des financements peuvent être sollicités.

 **Parmi les espèces prioritaires du PNAC, celles-ci sont ou ont été présentes sur le site Natura 2000 :**

- *Minioptère de Schreibers*
- *Rhinolophe euryale*
- *Murin de Bechstein*
- *Petit Rhinolophe*
- *Grand Rhinolophe*



2

Objectifs de
développement durable et
objectifs opérationnels
définis sur le site

2 Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels définis sur le site

1 Définition des objectifs de conservation

Les précédents éléments d'inventaires biologique, socio-économique et de diagnostic, permettent de proposer des objectifs de conservation, déclinés en mesures de gestion nécessaires à la préservation des populations de chauves-souris d'intérêt communautaire fréquentant le site Natura 2000.

Les actions devront être conformes à la législation en vigueur.

On distingue deux types d'objectifs de conservation :

- Les Objectifs de Développement durable (ODD) sont des objectifs que l'on cherche à atteindre à long terme. Ils sont définis à partir d'un état optimal qu'il est souhaitable d'atteindre dans la zone Natura 2000, en faisant abstraction de tous les facteurs qui peuvent avoir une influence sur la gestion.

Exemple : Assurer le maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

- Les Objectifs Opérationnels (ObOp) prennent en compte l'existence des facteurs et des contraintes qui vont influencer les ODD. Il faut donc définir des objectifs qui en tiennent compte et qui soient réalisables dans les six premières années de mise en oeuvre du DOCOB.

Exemple : Entretenir / restaurer les corridors

Les ObOp sont ainsi la déclinaison des ODD qui permettront d'orienter l'action et la définition des mesures.

2 Synthèse des objectifs de développement durable et des objectifs opérationnels

Objectifs de développement durable		Objectifs opérationnels		Niveau de priorité
E	Maintenir ou améliorer l'état de conservation des gîtes d'espèces d'intérêt communautaire	E1	Maintenir la colonie du château de Baure	1
		E2	Maintenir la colonie de Barbastelle dans un poteau électrique	2
		E3	Maintenir les autres gîtes des espèces d'intérêt communautaire	2
		E4	Maintenir la grotte de Brassalay comme gîte d'hivernage/transit	2
F	Maintenir ou améliorer une gestion forestière favorable aux Chiroptères	F1	Entretien/restauration des corridors	1
		F2	Maintenir une trame d'habitats forestiers favorables aux chiroptères	1
		F3	Favoriser les réseaux d'îlots de sénescence	2
		F4	Favoriser la diversification (classes d'âge, strates) et la plantation d'essences autochtones	3
		F5	Accompagner les propriétaires forestiers dans la prise en compte des enjeux du site	3
A	Maintenir ou améliorer les activités agricoles en faveur des Chiroptères	A1	Adapter les traitements phytosanitaires et antiparasitaires	1
		A2	Maintenir/améliorer la qualité des milieux ouverts	2
		A3	Accompagner les exploitants agricoles dans la prise en compte des enjeux du site	2
C	Améliorer la connaissance des espèces du site	C1	Identifier de nouveaux gîtes d'espèces d'intérêt communautaire	1
		C2	Suivre les gîtes connus	2
		C3	Rechercher d'autres espèces d'intérêt communautaire hors Chiroptères	3
S	Sensibiliser et informer les acteurs locaux	S1	Informer ou former les professionnels : agriculteurs, sylviculteurs, collectivités locales...	1
		S2	Sensibiliser la population locale à la démarche Natura 2000 et à la conservation des Chiroptères	2
O	Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs	O1	Animer et suivre la mise en œuvre du DOCOB	-
		O2	Mettre en cohérence les enjeux avec ceux des sites Natura 2000 voisins	-
		O3	Evaluer et réviser le DOCOB	-

2 Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels définis sur le site

Document d'objectifs du Site Natura 2000 « Château d'Orthez et bords du Gave » FR7200784 DDTM des Pyrénées Atlantiques Validé par le comité de pilotage le 5 mars 2020

3 Objectifs opérationnels et mesures de gestion correspondantes

ODD	Objectifs opérationnels	Priorité		Actions		
		Ob Op	Me-sure			
E	E1	Maintenir la colonie du château de Baure	1	1	GITE_1	Contractualisation ou conventionnement et accompagnement du propriétaire du Château de Baure
				2	PERIM_1	Extension du périmètre pour intégrer les territoires de chasse
				1	GITE_2	Aide à la réalisation de travaux : combles du Château de Baure
				2	GITE_3	Conventionnement avec les propriétaires de gîtes connus
	E2	Maintenir la colonie de Barbastelle dans un poteau électrique	2	1	HAIE_1	Création / Restauration / Entretien des éléments bocagers
				2	GITE_3	Conventionnement avec les propriétaires de gîtes connus
	E3	Maintenir les autres gîtes des espèces d'intérêt communautaire	2	2	GITE_3	Conventionnement avec les propriétaires de gîtes connus
				1	GITE_2	Aide à la réalisation de travaux : autres gîtes
	E4	Maintenir la grotte de Brassalay comme gîte d'hivernage/transit	2	2	GITE_3	Conventionnement avec les propriétaires de gîtes connus
				1	GITE_2	Aide à la réalisation de travaux : autres gîtes
				2	SUIVI_3	Suivi de la grotte de Brassalay
	F	F1	Entretien/restauration les corridors	1	1	RIPI_1
1					HAIE_1	Création / Restauration / Entretien des éléments bocagers
F2		Maintenir une trame d'habitats forestiers favorables aux chiroptères	1	2	FORET_2	Recensement des propriétaires forestiers et des projets d'exploitation
					SENSI_1	Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

2 Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels définis sur le site

Document d'objectifs du Site
Natura 2000 « Château d'Orthez
et bords du Gave » FR7200784
DDTM des Pyrénées Atlantiques
Validé par le comité de pilotage
le 5 mars 2020

	F3	Favoriser les réseaux d'îlots de sénescence	2	2	FORET_1	Maintien d'un réseau d'arbres à cavités et sénescents
	F4	Favoriser la diversification (classes d'âge, strates) et la plantation d'essences autochtones	3	1	SENSI_1	Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris
	F5	Accompagner les propriétaires forestiers dans la prise en compte des enjeux du site	3	1		
A	A1	Adapter les traitements phytosanitaires et antiparasitaires	1	1	SENSI_1	Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris
				2	AGRI_1	Gestion des milieux ouverts
	A2	Maintenir/améliorer la qualité des milieux ouverts	2	1	HAIE_1	Création / entretien / restauration des éléments bocagers
				2	AGRI_1	Gestion des milieux ouverts
				2	AGRI_2	Conversion des cultures en prairies permanentes
				2	AGRI_3	Soutien au gel des parcelles / mise en jachère
	A3	Accompagner les exploitants agricoles dans la prise en compte des enjeux du site	2	1	SENSI_1	Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris
C	C1	Identifier d'autres gîtes d'espèces d'intérêt communautaire	1	1	DIAG_1	Étude ultrasonore / radiopistage Barbastelle et Murin de Bechstein
				1	SENSI_1	Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris
				2	DIAG_2	Recherche de gîtes en bâti ou de cavités hypogées favorables
	C2	Suivre les gîtes connus	2	1	SUIVI_1	Mise en place d'un suivi protocolé de la colonie du Château de Baure
				2	SUIVI_2	Suivi des colonies de reproduction connues d'espèces d'intérêt communautaire
				2	SUIVI_3	Suivi de la grotte de Brassalay
	C3	Rechercher d'autres espèces d'intérêt	3	3	DIAG_3	Réaliser un diagnostic biologique de présence d'espèces d'intérêt communautaire (hors milieu aquatique)

2 Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels définis sur le site

Document d'objectifs du Site
Natura 2000 « Château d'Orthez
et bords du Gave » FR7200784
DDTM des Pyrénées Atlantiques
Validé par le comité de pilotage
le 5 mars 2020

		communautaire (hors Chiroptères)				
S	S1	Informier ou former les professionnels : agriculteurs, sylviculteurs, collectivités locales...	1	1	SENSI_1	Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris
	S2	Sensibiliser la population locale à la démarche N2000 et à la protection des chauves-souris	2	3	SENSI_2	Animations pédagogiques : grand public, scolaires
				2	SENSI_3	Créations d'outils et d'actions de communication ciblés
O	O1	Animer le document d'objectifs			ANIM_1	Animation et suivi de la mise en œuvre du DOCOB
	O2	Mettre en cohérence les enjeux avec ceux des sites Natura 2000 voisins			ANIM_2	Synergie d'action avec Gave de Pau et Gave d'Oloron, interventions sur réseau hydrographique
	O3	Evaluer et réviser le document d'objectifs			ANIM_3	Évaluation et révision du document d'objectifs



3

Fiches actions

3 Fiches actions

Code mesure	Fiche action type	Niveau priorité
	Contrats Natura 2000 : agricole (MAEC), forestier, ou ni agricole ni forestier	
	Charte N2000	
	Autres mesures contractuelles (convention, bail) ou réglementaires (ORE...)	
	Mesures d'animation ou de suivi	
	Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) Code et Intitulé de l'objectif opérationnel 1 Code et Intitulé de l'objectif opérationnel 2, etc.	

■ Mesure à coordonner avec

Autres mesures

Autres DOCOB

PNA Chiroptères...

■ Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

Liste des espèces

■ Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

Entités paysagères, habitats, ...

■ Contexte et Objectif

Contexte et objectifs attendus de la mesure, justification écologique

■ Description

Description de la mesure, mode opératoire

■ Exemples d'outils

Liste d'outils contractuels ou autres

■ Eléments préalables

Modalités qui devront être précisées dans le diagnostic réalisé par la structure animatrice ou un expert agréé

■ Méthode d'évaluation

Eléments pouvant permettre de vérifier le bon accomplissement de la mesure

- Indicateur de réalisation
Surfaces contractualisées, nombre de propriétaires contactés, etc.
- Indicateur d'efficacité
Amélioration de l'état de conservation des populations, etc.

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Liste non exhaustive des bénéficiaires, partenaires techniques, etc.

GITE_1	Contractualisation ou conventionnement et accompagnement du propriétaire du Château de Baure	1
Charte Natura 2000		
Convention propriétaire / CEN / GCA ; Bail emphytéotique, ORE		
Mesure d'animation		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) E1 – Maintenir la colonie du Château de Baure		

■ **Mesure à coordonner avec**

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

SUIVI_1 – Mise en place d'un suivi protocolé de la colonie du Château de Baure

PNA Chiroptères

■ **Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)**

1321 – Murin à oreilles échancrées

■ **Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)**

Château de Baure (Sainte-Suzanne)

■ **Contexte et Objectif**

Le Château de Baure est actuellement en vente. Le changement de propriétaire pourrait mettre en péril la colonie si le nouvel acquéreur n'est pas suffisamment informé, sensibilisé et responsabilisé pour sa protection. L'objectif est de maintenir le contact avec le propriétaire du château et assurer la pérennisation de la colonie grâce à une convention avec un organisme chargé du conseil au propriétaire et du suivi de la colonie.

■ **Description**

Dans le cas où un acquéreur se ferait connaître, celui-ci doit être informé des enjeux de maintien de la colonie et de la nécessité de reconduction de la convention. La convention actuelle devra être reconduite ou remplacée par des outils réglementaires pérennes, comme les Obligations Réelles Environnementales.

■ **Exemples d'outils**

Bail emphytéotique (sous réserve d'accord du propriétaire actuel),

Convention (déjà existante) à reconduire entre propriétaire et CEN Aquitaine / Groupe Chiroptères Aquitaine (PRAC Aquitaine).

La structure animatrice du DOCOB pourrait assurer un rôle de sensibilisation du nouveau propriétaire.

Les Obligations Réelles Environnementales (ORE) : cet outil réglementaire, défini dans l'art. L 132-3 du Code de l'Environnement, permet aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur propriété des obligations durables de protection de l'environnement. Un contrat est établi entre le propriétaire et une collectivité publique (comme la structure animatrice du DOCOB), définit des mesures engageant le propriétaire dans des actions de « maintien, conservation, gestion ou restauration d'éléments de la biodiversité ou de service écosystémiques », et est reconductible en cas de changement de propriétaire.

La mise en place d'une ORE doit être réalisée avant la vente effective du château, de manière à ancrer dans le temps la volonté de protection du propriétaire actuel.

■ **Eléments préalables**

Mise en place d'une ORE

Signature d'un compromis de vente, contact avec le nouveau propriétaire.

■ **Méthode d'évaluation**

- Indicateur de réalisation

Existence d'une convention pérenne avec un organisme de conseil et de suivi du Château de Baure.

Échanges réguliers entre le propriétaire et l'organisme de conseil et de suivi

- Indicateur d'efficacité

Maintien de la colonie de Murins à oreilles échancrées après le changement de propriétaire.

■ **Acteurs concernés (à titre indicatif)**

Propriétaire du château de Baure

CEN Aquitaine / GCA

Structure animatrice du DOCOB (médiation)

GITE_2	Aide à la réalisation de travaux dans les gîtes	1
Contrat ni agricole ni forestier		
Charte Natura 2000		
-		
-		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) E1 – Maintenir la colonie du Château de Baure E3 – Maintenir les autres gîtes d'espèces d'intérêt communautaire E4 – Maintenir la grotte de Brassalay comme gîte d'hivernage/transit		

■ **Mesure à coordonner avec**

GITE_1 – Conventionnement et accompagnement du changement de propriétaire du Château de Baure

GITE_3 – Conventionnement avec les propriétaires de gîtes connus

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

SUIVI_1 – Mise en place d'un suivi protocolé de la colonie du Château de Baure

SUIVI_3 – Suivi de la grotte de Brassalay

PNA Chiroptères

■ **Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)**

1321 – Murin à oreilles échancrées

1304 – *Grand Rhinolophe*

(1308 – Barbastelle)*

1310 – Minioptère de Schreibers

1303 – Petit Rhinolophe

1324 – *Grand Murin*

Espèce en italiques : pas de gîte connu à l'heure actuelle sur le périmètre Natura 2000.

* La colonie de Barbastelle dans un poteau électrique à Bérenx ne crée apparemment pas de problèmes de cohabitation. Si une autre colonie de cette espèce était découverte à l'avenir dans un bâtiment, les problèmes de cohabitation devront être étudiés également.

■ **Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)**

- Château de Baure (Sainte-Suzanne)
- Potentiellement tous les autres gîtes de reproduction, de transit ou d'hivernage connus ou à découvrir sur le site

■ **Contexte et Objectif**

E1 : La colonie de reproduction de Murins à oreilles échancrées résidant dans les combles du Château de

Baure génère des désagréments à l'encontre des propriétaires (guano, odeurs).

Afin d'améliorer la cohabitation, des systèmes d'isolation pourraient être mis en place, permettant de réserver un espace dédié aux Chiroptères en limitant les nuisances pour les propriétaires et les dérangements de la colonie.

D'autre part, le château de Baure étant actuellement en vente, la mise en place de systèmes améliorant l'isolation thermique et olfactive peut devenir un critère important d'acceptation de la colonie par le nouveau propriétaire, et d'une cohabitation harmonieuse assurée à l'avenir.

E3 : A l'échelle du site, il pourrait exister des nuisances et des problèmes de cohabitation entre les propriétaires des gîtes et les chauves-souris. L'animateur du site devra identifier le ou les gîte(s) connus ou à découvrir pouvant faire l'objet d'améliorations en vue de conserver les colonies et de limiter les nuisances pour les propriétaires.

E4 : La grotte de Brassalay semble subir une certaine fréquentation humaine non contrôlée. Dans le cas où un dérangement avéré sur les espèces en hibernation serait démontré, des dispositifs de limitation des intrusions seront étudiés. Attention, la présence du Minioptère de Schreibers, espèce sensible à l'installation de grilles, implique d'étudier précisément le type d'aménagement à réaliser.

■ **Description**

Les travaux d'aménagement visant à améliorer la cohabitation entre les chauves-souris et les propriétaires peuvent être de plusieurs types :

- Isolation / protection : des travaux d'isolation peuvent permettre d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de favoriser des conditions thermiques optimales pour les chauves-souris. Les problèmes d'odeurs dus aux déjections peuvent être limités par certains travaux d'isolation ou de protection des surfaces, comme la disposition d'une bâche pour récupération du guano.
- Aménagement de combles : dans certains cas, il est possible de réserver une partie des combles

pour les chauves-souris. Les différents scénarii devront être validés par la structure animatrice.

- Protection / amélioration des accès : les accès au gîte sont parfois problématiques ; des travaux spécifiques peuvent permettre de limiter les désagréments liés à la présence de chauves-souris (accès extérieurs munis de récupérateurs de guano, isolation de trappes, etc.)

- Travaux sur charpente : les travaux de réfection ou d'entretien des charpentes peuvent être néfastes à la colonie. Des adaptations peuvent s'avérer nécessaires. Les surcoûts générés destinés à la protection de la colonie (hors obligations légales vis à vis des espèces protégées) ou à l'amélioration de ses conditions de vie peuvent être pris en charge dans le cadre de cette mesure.

■ Exemples d'outils

- Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier :

N23Pi : « Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site »

N27Pi : « Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats »

■ Eléments préalables

Volonté du propriétaire actuel d'engager des travaux d'isolation

Validation par un expert chiroptérologue des travaux envisagés

Etablissement de devis de réalisation des travaux

L'action sera effectuée lorsque la nature et les modalités de réalisation des travaux seront définies et validées, d'une part par la structure animatrice du DOCOB, et soit par le propriétaire actuel, soit par le nouveau propriétaire si l'action n'a pas pu se mettre en place avant la vente du Château de Baure.

■ Méthode d'évaluation

- Indicateur de réalisation

Nombre de projets étudiés. Nombre de projets réalisés

- Indicateur d'efficacité

Diminution des nuisances occasionnées par la colonie sur les habitants du château de Baure et par les autres colonies du site.

Diminution de l'éventuel dérangement possible dans la grotte de Brassalay.

Maintien des colonies après la réalisation des travaux.

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Propriétaire du château de Baure ; propriétaires des gîtes

Direction Régionale des Affaires Culturelles (bâtiments classés)

Structure animatrice du DOCOB, CEN Aquitaine / GCA

Entreprise de travaux d'isolation, de réfection de bâtiments.



Colonie dans les combles du Château de Baure © Biotope

GITE_3	Conventionnement avec les propriétaires de gîtes connus	2
-		
Charte Natura 2000		
Convention propriétaire / CEN Aquitaine / GCA ; Bail emphytéotique, ORE		
Mesure d'animation		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s)		
E2 – Maintenir la colonie de Barbastelle dans un poteau électrique		
E3 – Maintenir les autres gîtes des espèces d'intérêt communautaire		
E4 – Maintenir la grotte de Brassalay comme gîte d'hivernage/transit		

Mesure à coordonner avec

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

PERIM_1 – Extension du périmètre pour intégrer les territoires de chasse

PNA Chiroptères

Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

1321 – Murin à oreilles échancrées

1304 – *Grand Rhinolophe*

1308 – Barbastelle

1303 – Petit Rhinolophe

1323 – *Murin de Bechstein*

1310 – Minioptère de Schreibers

1324 – *Grand Murin*

Espèce en italiques : pas de gîte connu à l'heure actuelle sur le périmètre Natura 2000.

Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

- Gîtes secondaires de Murins à oreilles échancrées ;
- Gîte de Barbastelle dans un poteau électrique à Bérenx ;
- Gîtes de Petit Rhinolophe (Salies-de-Béarn, Salles-Mongiscard) ;
- Grotte de Brassalay à Biron ;
- Tous les nouveaux gîtes d'espèces d'intérêt communautaire identifiés dans la suite de la mise en œuvre du DOCOB.

Contexte et Objectif

La cohabitation entre humains et chauves-souris est parfois difficile, notamment dans le cas où des colonies de reproduction et d'élevage des jeunes, avec parfois des effectifs importants, sont présentes dans les habitations. La mise en place d'une convention permet de fixer des engagements de la part du propriétaire pour favoriser le maintien des chauves-souris.

Description

La convention est un accord entre le propriétaire et la structure animatrice ou l'association chargée du suivi des Chiroptères. L'engagement du propriétaire est de maintenir les conditions de vie de la colonie en l'état, d'éviter son dérangement et de prévenir les interlocuteurs lors de travaux ou d'interventions diverses.

L'engagement des associations, si la colonie cause des nuisances (guano, odeurs), est généralement d'un nettoyage annuel du guano. La structure animatrice du DOCOB devra veiller au bon accomplissement de la mesure et à l'information et la sensibilisation des propriétaires de bâtiments abritant des chauves-souris, afin que les enjeux soient bien perçus.

Exemples d'outils

Convention : propriétaires, éventuellement CEN Aquitaine / Groupe Chiroptères Aquitaine (PRAC Aquitaine), structure animatrice du DOCOB.

ORE : En cas d'identification d'un enjeu de maintien d'une colonie important, la structure animatrice du DOCOB pourra suggérer la mise en place d'une ORE afin de fixer le caractère pérenne de la protection de la colonie.

La Charte Natura 2000 peut fournir un cadre de base des engagements pour un conventionnement non réglementaire.

Eléments préalables

Identification des propriétaires de gîtes (bâti, arbres, ouvrages d'art...)

Méthode d'évaluation

- Indicateur de réalisation
Nombre de conventions ou d'ORE proposées, nombre de convention ou d'ORE engagées.
- Indicateur d'efficacité
Maintien de la colonie d'espèce d'intérêt communautaire.

Acteurs concernés (à titre indicatif)

Propriétaires, animateur du DOCOB, CEN Aquitaine/GCA

Gîtes d'espèces d'intérêt communautaire connus sur le site.



Gîtes connus

Document d'objectifs Natura 2000
"Château d'Orthez et bords du Gave"
FR7200784

 Périmètre validé par
le comité de pilotage
du 5 mars 2020

Murin à oreilles échanquées

-  Château de Baure
(colonie de reproduction)
-  Gîtes secondaires

Barbastelle

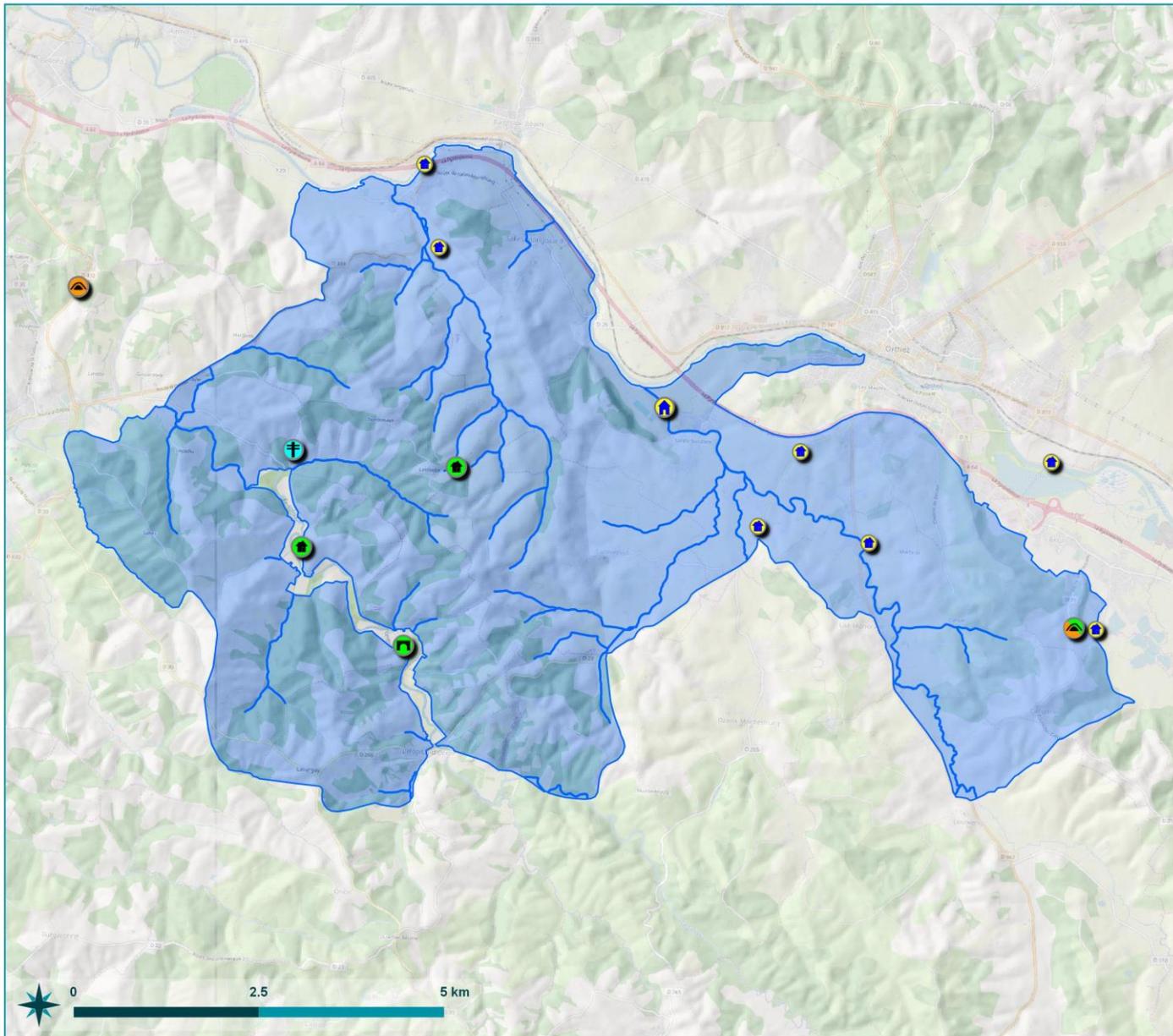
-  Colonie de reproduction

Petit Rhinolophe

-  Colonie de reproduction
-  Site de transit / repos

Autres gîtes

-  Ancien tunnel ferroviaire
(Grand Rhinolophe)
-  Grotte de Brassalay
(Grand Rhinolophe,
Petit Rhinolophe,
Minoptère de Schreibers)



3 Fiches actions

PERIM_1	Extension du périmètre	2
	-	
	-	
	-	
	Mesure d'animation	
	Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) E1 – Maintenir la colonie du Château de Baure	

■ Mesure à coordonner avec

Les mesures agro-environnementales et les mesures forestières.

■ Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

1321 – Murin à oreilles échancrées

Et les autres espèces du FSD dans une moindre mesure.

■ Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

Les territoires de chasse de la colonie identifiés en 2014 non intégrés dans l'extension du site en 2020 situés sur les communes de Loubieng et Castetner, ou d'autres secteurs identifiés dans le cadre des suivis à venir.

■ Contexte et Objectif

L'étude par radiopistage de la colonie de Murins à oreilles échancrées a permis d'identifier des zones de chasse privilégiées par cette colonie. La plupart de ces zones ont été intégrées dans le site Natura 2000 grâce à l'extension proposée puis validée officiellement par le comité de pilotage le 5 mars 2020. Toutefois, certaines de ces zones situées au sud-est du site n'avaient pas été proposées à l'extension et n'ont donc pas fait l'objet d'études complémentaires sur les chiroptères.

L'objectif est d'intégrer au mieux les territoires de chasse de la colonie du Château de Baure.

■ Description

Réaliser des études complémentaires sur l'utilisation des secteurs identifiés comme des territoires de chasse de la colonie en 2013 et proposer au comité de pilotage une extension du périmètre si l'intérêt de ces zones est confirmé pour la colonie et le cas échéant pour d'autres espèces de Chiroptères. L'extension, si elle est décidée,

devra autant que possible intégrer les corridors de déplacement des espèces concernées.

Secondairement, étudier l'intérêt d'étendre le périmètre pour les espèces d'intérêt communautaire du site sur d'autres secteurs situés en bordure du site.

Les propositions de modifications du périmètre devront être validées par le comité de pilotage puis devront faire l'objet d'une consultation officielle des communes et des EPCI concernées, conformément aux dispositions du code de l'environnement.

■ Exemples d'outils

Études financées dans le cadre de l'animation du site.

■ Éléments préalables

Identification des territoires de chasse de la colonie.

■ Méthode d'évaluation

- Indicateur de réalisation

Réalisation d'études complémentaires. Proposition d'un nouveau périmètre au comité de pilotage.

- Indicateur d'efficacité

Maintien de la colonie de Murins à oreilles échancrées du Château de Baure.

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Comité de pilotage (validation du périmètre)

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDTM64, collectivités locales, municipalités.

Communes concernées par le projet d'extension du périmètre.



Périmètre validé

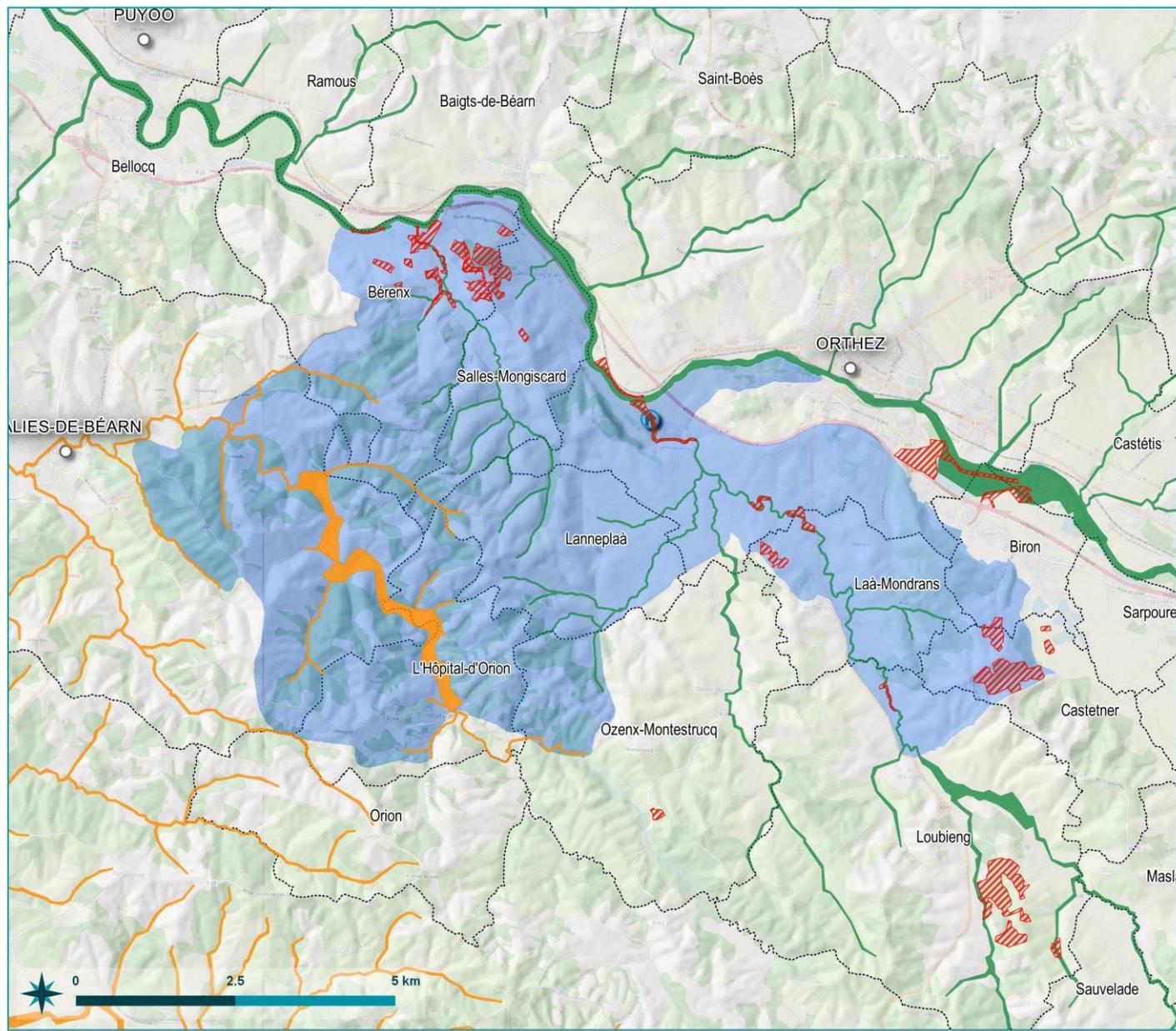
Document d'objectifs Natura 2000
"Château d'Orthez et bords du Gave"
FR7200784

-  Château de Baure
-  Territoires de chasse identifiés par radiopistage
-  Périmètre validé par le comité de pilotage du 5 mars 2020
-  Limites communales

Autres Sites d'Intérêt Communautaire

-  Gave de Pau
-  Gave d'Oloron

© DDTM - Tous droits réservés - Sources : © IGN BdOrtho, BdTopo, Scan25, OpenStreetMap - Cartographie : Biotope (2013 - 2020)



HAIE_1	Création / Restauration / Entretien des éléments bocagers	1
MAEC Localisée ou Contrat ni agricole ni forestier		
Charte Natura 2000		
-		
-		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) A2 – Maintenir/améliorer la qualité des milieux ouverts E2 – Maintenir la colonie de Barbastelle dans un poteau électrique		

■ **Mesure à coordonner avec**

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

PERIM_1 – Extension du périmètre pour intégrer les territoires de chasse

AGRI_1 ; AGRI_2 ; AGRI_3 – Mesures visant à maintenir/améliorer la qualité des milieux ouverts

SUIVI_2 – Suivi des colonies de reproduction connues d'espèces d'intérêt communautaire

■ **Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)**

1321 – Murin à oreilles échancrées

1304 – Grand Rhinolophe

1308 – Barbastelle

1303 – Petit Rhinolophe

1323 – Murin de Bechstein

1310 – Minioptère de Schreibers

1324 – Grand Murin

■ **Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)**

Zone Enjeu 1 : Vallée du Gave de Pau, Vallée entre Gave et Saleys, Vallée du Laà, prioritairement dans un rayon de 2 km autour du Château de Baure, notamment sur les zones ouvertes de cultures. On pourra étudier les anciennes photographies aériennes pour déterminer les secteurs où la recréation de linéaires de haies ou d'éléments bocagers ayant disparu est prioritaire.

Des secteurs précis où des discontinuités ont été notées feront l'objet d'un plan de restauration secondaire sur la Zone Enjeu 2 (reste du site). Une priorité pourra être accordée aux parcelles situées à proximité de la colonie de Barbastelle résidant dans un poteau électrique. Le gîte situé au plein cœur d'une zone ouverte pourrait être reconnecté aux boisements proches en recréant une haie le long des chemins et des parcelles attenantes.

De manière générale, les secteurs situés dans un rayon de 2 km autour de tous les gîtes connus ou à découvrir du site devront être étudiés de manière prioritaire.

■ **Contexte et Objectif**

Les haies, outre leur rôle biologique essentiel, jouent également un rôle important de corridor écologique. En effet, les Chiroptères utilisent préférentiellement ces linéaires pour leurs déplacements entre gîte et territoires de chasse. Certaines espèces ne s'en éloignent pas et une discontinuité trop importante dans le linéaire boisé peut constituer un obstacle infranchissable.

La qualité et la continuité des haies déterminent donc le potentiel de dispersion des espèces et leur capacité à rejoindre leurs territoires de chasse. Sur le site, plusieurs secteurs à forte dominante de culture céréalière ont vu leur réseau de haies progressivement disparaître depuis les années 1980. Il est donc nécessaire de rétablir les continuités écologiques.

Les autres éléments bocagers, tels que arbres isolés (cultures, pâtures), mares, bosquets, bandes enherbées, fossés agricoles, en tant que vecteurs de biodiversité et éléments structurants du paysage peuvent également être intégrés à cette mesure.

■ **Description**

L'action préconisée vise à favoriser :

- La création de haies par plantation de nouveaux linéaires
- La restauration de haies existantes par plantation
- L'entretien des haies visant à restaurer la diversité des strates
- La création de mares
- La restauration / l'entretien de mares existantes
- La conservation d'arbres isolés, de bosquets, de talus enherbés au sein de parcelles agricoles

3 Fiches actions

- La création de bandes enherbées le long d'éléments linéaires du paysage (lisières, fossés, haies, chemins...)
- La gestion de fossés agricoles visant à favoriser la biodiversité

■ Exemples d'outils

- Plan de Développement Rural de Nouvelle-Aquitaine :

MAEC localisées :

LINEA_01 _02 _03 _04 _05 _06 _07 _08
(entretien/restauration)

Ces mesures devront être adaptées en fonction de l'évolution des programmes européens et des choix réalisés au niveau régional.

- Contrats Natura 2000 :

N06P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets

N06R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers

- Charte Natura 2000
- Autres programmes portés par des collectivités, des associations ou des fondations.

■ Eléments préalables

Contact des exploitants agricoles volontaires à la restauration du maillage bocager sur leurs parcelles

Identification des secteurs prioritaires sur lesquels la structure animatrice pourrait rechercher des maîtres d'ouvrages potentiels, et étudier au cas par cas les demandes situées hors de ces secteurs

■ Méthode d'évaluation

- Indicateur de réalisation

Linéaires de haies ou d'éléments bocagers entretenus, restaurés ou recréés.

Cartographie des secteurs prioritaires.

Nombre de projets étudiés.

- Indicateur d'efficacité

Amélioration de l'état de conservation des populations : contrôle de l'utilisation des haies ou des parcelles concernées par la mesure par les Chiroptères avant travaux et à n+1, n+2, n+3.

Contrôle des effectifs des colonies connues ou à découvrir par comptage en sortie de gîte (mesure SUIVI_2)

Progression de la mobilisation des exploitants agricoles ou des propriétaires fonciers pour réaliser la mesure

Communication par articles de presse et documents de communication.

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Bénéficiaires : Agriculteurs, propriétaires fonciers, collectivités, etc.

■ Dispositifs d'aides (création) :

- Région Nouvelle-Aquitaine (appel à projets environnementaux pour la création d'éléments agro-écologiques : mares, haies, etc.)
- Fondations environnementales (ex : Yves Rocher, forfait € / plant)
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Fédérations de chasse : programme Agrifaune

Si le financement n'est pas intégralement assuré par les dispositifs listés ci-dessus, d'autres sources de financement pourront être recherchées.



Chemin bocager sur le site

RIPI_1	Création / Restauration / Entretien des ripisylves	1
MAEC Localisée ou Contrat ni agricole ni forestier		
Charte Natura 2000		
-		
-		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) F1 – Entretien et restaurer les corridors		

Mesure à coordonner avec

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

PERIM_1 – Extension du périmètre pour intégrer les territoires de chasse

AGRI_1 ; AGRI_2 ; AGRI_3 – Mesures visant à maintenir/améliorer la qualité des milieux ouverts

DOCOB Gave de Pau, DOCOB Gave d'Oloron

Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

1321 – Murin à oreilles échancrées

1304 – Grand Rhinolophe

1308 – Barbastelle

1303 – Petit Rhinolophe

1323 – Murin de Bechstein

1310 – Minioptère de Schreibers

1324 – Grand Murin

Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

Zone Enjeu 1 : Les secteurs où des discontinuités importantes de la ripisylve ont été notés, notamment la vallée du Laà et la vallée de l'Arriou de Labasse (Lanneplaa), sont prioritaires. Ces cours d'eau représentent en effet des corridors importants pour la colonie du Château de Baure. Les secteurs de la Vallée du Gave de Pau, Vallée entre Gave et Saleys, seront traités prioritairement dans un rayon de 2 km autour des gîtes connus ou à découvrir, ou sur les zones ouvertes de cultures céréalières.

Les ripisylves de la Zone Enjeu 2 (reste du site) semblent moins discontinues ; les secteurs devant faire l'objet d'une restauration de la ripisylve seront étudiés dans un second temps.

Contexte et Objectif

Les ripisylves, boisements rivulaires des cours d'eau, représentent un corridor important pour la majorité des espèces de chauves-souris. Le Murin à oreilles échancrées, comme d'autres espèces du site (Barbastelle, Petit Rhinolophe), utilise également ce

milieu en tant que territoire de chasse. La continuité de ces ripisylves conditionne les possibilités de déplacement et d'accès à des territoires de chasse éloignés. Cet aspect est d'autant plus important en zone de cultures céréalières, peu propice à la chasse des chauves-souris.

Certaines espèces ne s'éloignent pas de la ripisylve et une discontinuité trop importante dans le linéaire boisé peut constituer un obstacle infranchissable. La qualité et la continuité des ripisylves déterminent donc le potentiel de dispersion des espèces et leur capacité à rejoindre leurs territoires de chasse.

Description

L'action préconisée vise à favoriser :

- La création de ripisylves par plantation de nouveaux linéaires
- La restauration de ripisylves existantes par plantation
- L'entretien des ripisylves visant à conserver ou restaurer la diversité des strates

Un diagnostic de continuité des ripisylves sera réalisé par la structure animatrice du DOCOB afin de localiser les différents types d'actions à mener.

En raison de la concomitance de deux autres périmètres Natura 2000 (Gave de Pau et Gave d'Oloron) les actions devront être menées en concertation de façon à ne pas entraver les actions prévues sur ces périmètres.

Exemples d'outils

- Plan de Développement Rural de Nouvelle-Aquitaine :

MAEC localisées : LINEA_02_03 (entretien/restauration)

Ces mesures devront être adaptées en fonction de l'évolution des programmes européens et des choix réalisés au niveau régional.

- Contrats Natura 2000 :

N06P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets

3 Fiches actions

N06R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers

N11Pi : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

N11R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

- Charte Natura 2000
- Collectivités locales / fondations proposant des aides pour la gestion des ripisylves.

■ Eléments préalables

Réaliser un diagnostic sur les cours d'eau du site pour déterminer un plan de restauration des ripisylves (plantation, entretien), de manière à restaurer les continuités. Les discontinuités observées sur les cours d'eau proches des gîtes connus ou à découvrir devront être restaurées en priorité. Le diagnostic devra intégrer annuellement l'ensemble des mesures prévues sur le site, de manière à optimiser les demandes de financement pour l'ensemble du site.

Prendre en compte les programmes d'intervention des collectivités dans le cadre de leur compétence GEMAPI.

■ Méthode d'évaluation

- Indicateur de réalisation

Linéaires de ripisylves entretenues, restaurées ou recrées.

Réalisation du diagnostic préalable.

Nombre de projets étudiés.

- Indicateur d'efficacité

Amélioration de l'état de conservation des populations : contrôle de l'utilisation des haies par les Chiroptères avant travaux et à n+1, n+2, n+3.

Diminution du nombre et de l'importance des discontinuités sur les cours d'eau du site.

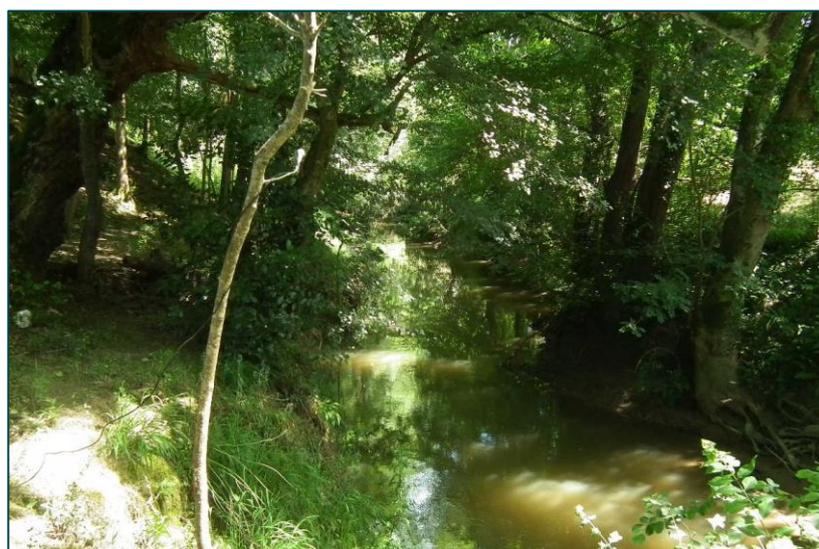
■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Bénéficiaires : Syndicats mixtes de bassin (Gave d'Oloron, Gave de Pau), syndicats de rivière propriétaires fonciers, agriculteurs, associations de pêche, collectivités, etc.

■ Dispositifs d'aides (création) :

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Fondations environnementales (ex : Yves Rocher, forfait € / plant)
- Agence de l'eau Adour-Garonne

Si le financement n'est pas intégralement assuré par les dispositifs listés ci-dessus, d'autres sources de financement pourront être recherchées.



Ripisylve sur le Laà

FORET_1	Maintien d'un réseau d'arbres à cavités et sénescents	2
Contrat forestier		
Charte Natura 2000		
-		
-		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) F2 – Maintenir une trame d'habitats forestiers favorables aux Chiroptères F3 – Favoriser les réseaux d'îlots de sénescence		

Mesure à coordonner avec

FORET_2 – Recensement des propriétaires forestiers et des projets d'exploitation

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

DIAG_1 – Recherche de gîtes arboricoles

Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

1308 – Barbastelle

1323 – Murin de Bechstein

Les autres espèces du FSD (non arboricoles) bénéficieront aussi de cette mesure, car l'âge et la sénescence des boisements favorisent leur utilisation comme territoire de chasse par l'ensemble des espèces.

Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

Zone Enjeu 2 : Vallée et collines du Saleys, Coteaux du Laà, Base de loisirs d'Orthez-Biron. Cette zone est prioritaire pour les gîtes d'espèces arboricoles. Il existe à l'heure actuelle plusieurs secteurs de forêts âgées dont la conservation peut être mise en place rapidement.

Zone Enjeu 1 : Vallée du Gave de Pau, Vallée entre Gave et Saleys, Vallée du Laà. Cette zone présente moins de surfaces de boisements, avec toutefois un intérêt certain pour les Chiroptères forestiers.

Contexte et Objectif

Les boisements, notamment les chênaies âgées sur le site, jouent un rôle prépondérant dans la biologie des Chiroptères. En effet, les espèces arboricoles (Barbastelle, Murin de Bechstein) y trouvent potentiellement des gîtes, tandis que les autres espèces citées au FSD, ou les espèces n'étant pas d'intérêt communautaire, y chassent préférentiellement.

Plus un boisement est âgé et recèle des arbres à cavités ou sénescents (=portant des traces liées au vieillissement : branches cassées, fissures, écorces décollées...), plus son potentiel biologique est important. Les Chiroptères arboricoles ont besoin de ces arbres sénescents, chaque espèce ayant généralement une

préférence dans la nature du gîte choisi : trou de pic, fissure, sous l'écorce, etc. Ces espèces ont également besoin d'un réseau important d'arbres-gîtes, car les colonies sont assez mouvantes et peuvent facilement se disperser, changer de localité, se regrouper, etc. au cours de la saison d'activité.

Description

La mesure se concrétise par la mise en place d'îlots de sénescence, sur lesquels aucune intervention n'est réalisée pendant au moins 30 ans. Les modalités sont de deux types :

- « Arbres disséminés » : un certain nombre d'arbres favorables par unité de surface sont désignés et conservés pendant 30 ans ;
- « Îlot » : au sein d'une surface déterminée et pendant une durée de 30 ans, aucune coupe, aucune intervention sylvicole ni aucune valorisation économique du fond ne doit avoir lieu.

Ces îlots permettent de favoriser de nouvelles générations d'arbres sénescents, qui offriront potentiellement des gîtes et qui prendront le relais des arbres dépérissants existant aujourd'hui sur le site.

Exemples d'outils

- Contrat forestier :

F12i : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

- Charte Natura 2000
- Collectivités locales proposant des aides en faveur de la biodiversité.

Éléments préalables

Réaliser un diagnostic succinct sur les boisements du site pour identifier les zones actuellement potentiellement favorables et ayant besoin d'être conservées en l'état immédiatement. Prendre garde aux projets d'exploitation à court terme qui pourraient être recensés dans le cadre de la mesure FORET_2

3 Fiches actions

La mise en place des îlots sur des secteurs de boisements plus jeunes pourra intervenir dans un second temps, une fois que les secteurs âgés posséderont un réseau d'îlots protégés, et se concentrer dans les localités dépourvues d'îlots.

■ Méthode d'évaluation

- Indicateur de réalisation

Surfaces contractualisées et protégées. Nombre de propriétaires contactés, etc.

- Indicateur d'efficacité

Amélioration de l'état de conservation des populations : contrôle de l'utilisation des îlots par les Chiroptères avant travaux et à n+5, n+10, n+15.

Protection des zones contractualisées en cas d'exploitation forestière.

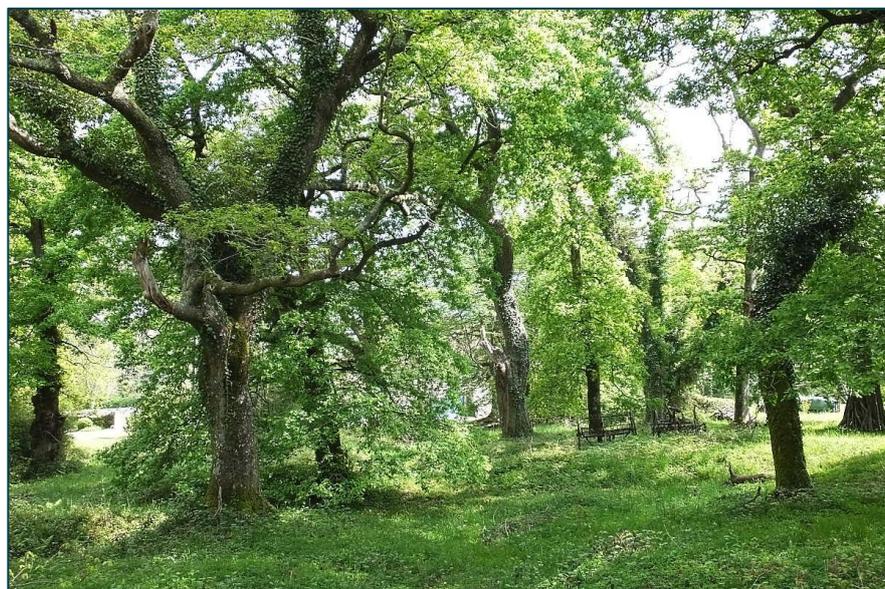
■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Bénéficiaires : Propriétaires forestiers.

■ Dispositifs d'aides :

- Contrat Natura 2000 Forestier :

Si le financement n'est pas intégralement assuré par les dispositifs listés ci-dessus, d'autres sources de financement pourront être recherchées.



Arbres à cavités sur le site.

FORET_2	Recensement des propriétaires forestiers et des projets d'exploitation	2
-		
Charte Natura 2000		
-		
Mesure d'animation		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) F2 – Maintenir une trame d'habitats forestiers favorables aux Chiroptères		

■ **Mesure à coordonner avec**

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

FORET_1 – Maintien d'un réseau d'arbres à cavités et sénescents

Charte Natura 2000

■ **Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)**

1308 – Barbastelle

1323 – Murin de Bechstein

Les autres espèces du FSD (non arboricoles) bénéficieront aussi de cette mesure, car les boisements sont utilisés comme territoire de chasse par l'ensemble des espèces.

■ **Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)**

Zone Enjeu 2 : Vallée et collines du Saleys, Coteaux du Laà, Base de loisirs d'Orthez-Biron. Cette zone est prioritaire pour les gîtes d'espèces arboricoles. Les recensements devront donc se concentrer prioritairement sur les communes possédant les surfaces de chênaies âgées les plus importantes.

Zone Enjeu 1 : Vallée du Gave de Pau, Vallée entre Gave et Saleys, Vallée du Laà. Cette zone présente moins de surfaces de boisements âgés, avec toutefois une exploitation régulière du Châtaignier et du Robinier.

■ **Contexte et Objectif**

Les boisements, notamment les chênaies âgées sur le site, jouent un rôle prépondérant dans la biologie des Chiroptères. En effet, les espèces arboricoles (Barbastelle, Murin de Bechstein) y trouvent potentiellement des gîtes, tandis que les autres espèces citées au FSD, ou les espèces n'étant pas d'intérêt communautaire, y chassent préférentiellement.

Dans le cadre d'une exploitation sylvicole, les modalités de coupe sont laissées à l'appréciation de l'exploitant et/ou du propriétaire. Une sensibilisation de ces acteurs en amont des projets d'exploitation et un diagnostic chiroptérologique des parcelles permettra d'évaluer l'impact prévisible sur les populations de Chiroptères (en

fonction de l'essence, des classes d'âges exploitées, de la nature de la coupe) et d'en minimiser les effets, par exemple en conservant des arbres sénescents, en mettant en place des îlots de vieillissement ou en installant un réseau de nichoirs à chauves-souris.

■ **Description**

En raison du temps nécessaire à la réalisation de cette action et des besoins de coordination et de suivi à long terme, celle-ci doit être menée par la structure animatrice du DOCOB.

En amont, un recensement des projets sylvicoles doit être réalisé, avec l'appui des communes (information sur l'action en cours), du CRPF, l'association forestière des Gaves.

Une fois les projets connus, les propriétaires seront contactés pour les sensibiliser au maintien d'arbres sénescents, d'îlots de vieillissement, etc.

■ **Exemples d'outils**

- Animation par la structure animatrice
- Bulletins municipaux, mairies (diffusion de l'information).
- Avis d'autorisations administratives ou de déclarations de coupe de bois. Un dispositif de veille et de suivi des travaux sylvicoles permettrait d'être informé en temps voulu et de pouvoir contacter et sensibiliser les exploitants.

■ **Eléments préalables**

Obtenir par le biais des mairies ou des services de l'Etat les relevés cadastraux de l'ensemble du site.

Faire une enquête auprès des mairies pour recenser les projets d'exploitation déjà connus.

Hierarchiser les contacts auprès des propriétaires en fonction des enjeux recensés lors du diagnostic écologique : les contacts seront pris en priorité avec les propriétaires des parcelles où les enjeux sont les plus importants.

3 Fiches actions

■ Méthode d'évaluation

Suivi des exploitations recensées.

Visites régulières des boisements du site pour prévenir les exploitations non recensées.

Liste des propriétaires contactés et cartographie des projets d'exploitation ou de conservation sur les parcelles.

- Indicateur de réalisation

Nombre de propriétaires contactés, surfaces correspondantes dont le devenir a été identifié.

- Indicateur d'efficacité

Recensement annuel du nombre d'exploitations forestières sur le site, dont celles qui étaient connues.

Diminution du nombre d'exploitations forestières non recensées, n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration, ou pour lesquelles l'animateur n'a pas pu intervenir en amont.

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Bénéficiaires : Propriétaires et exploitants forestiers.

Personnes ressources : techniciens du CRPF, Association syndicale libre forestière des Gaves, communes (diffusion de l'information).

■ Dispositifs d'aides :

- Inclus dans l'animation du DOCOB



Chênaie sur le site

AGRI_1	Gestion des milieux ouverts	2
MAEC Localisée / MAEC Système		
Charte Natura 2000		
-		
-		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) A1 – Adapter les traitements phytosanitaires et antiparasitaires A2 – Maintenir/améliorer la qualité des milieux ouverts		

■ **Mesure à coordonner avec**

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

HAIE_1 – Création / Restauration / Entretien des éléments bocagers

AGRI_2 – Conversion de cultures en prairies permanentes

AGRI_3 – Soutien au gel des parcelles / mise en jachère

■ **Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)**

1321 – Murin à oreilles échanquées

1304 – Grand Rhinolophe

1308 – Barbastelle

1303 – Petit Rhinolophe

1323 – Murin de Bechstein

1310 – Minioptère de Schreibers

1324 – Grand Murin

■ **Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)**

Zone Enjeu 1 : Vallée du Gave de Pau, Vallée entre Gave et Saleys, Vallée du Laà. Cette zone est celle qui est la plus proche de la colonie du château de Baure et qui présente la plus grande proportion de cultures, dont le potentiel biologique peut-être amélioré.

Zone Enjeu 2 : Vallée et collines du Saleys, Coteaux du Laà, Base de loisirs d'Orthez-Biron. Etant donné le caractère encore très bocager de cette zone, avec une majorité d'exploitations de type polyculture / élevage, les milieux ouverts possèdent un potentiel biologique favorable aux Chiroptères. Néanmoins, des réflexions peuvent également se mener pour augmenter encore la qualité de ces milieux.

■ **Contexte et Objectif**

Les milieux ouverts (prairies de pâture, prairies de fauche, jachères, cultures) sont un élément clé de la mosaïque de milieux nécessaire aux populations de chauves-souris en général. Certaines espèces sont

même spécialisées dans des proies inféodées à ces milieux :

- Grand Rhinolophe ► bousiers ► pâtures
- Grand Murin ► sauterelles ► prairies de fauche
- Barbastelle ► pyrale du maïs (entrant en partie dans le régime alimentaire de l'espèce) ► cultures

Les autres espèces du site utilisent également les milieux ouverts, notamment les pâtures, pour leur richesse indéniable en insectes. Le maintien de ces populations dans un bon état de conservation sur le site est donc lié au maintien des activités agricoles qui ont contribué au bon accomplissement de leur cycle biologique.

■ **Description**

Afin de continuer à garantir la présence d'une ressource alimentaire suffisante pour les Chiroptères du site, plusieurs axes d'amélioration du potentiel biologique des espaces ouverts sont possibles. En voici une liste non exhaustive à titre indicatif (voir page suivante) :

■ **Exemples d'outils**

- Plan de Développement Rural de Nouvelle-Aquitaine :

MAEC Systèmes :

Systèmes grandes cultures : mesures SGC_01, _02, _03

Systèmes herbagers et pastoraux : mesures SHP_01, 02

Systèmes polyculture élevage : mesures SPE_01, 02, 03

MAEC Localisées :

Réduction des phytosanitaires : mesures PHYTO_01, _02...

Gestion des prairies : mesures HERBE_03, _04...

Gestion des cultures : mesures COUVER_03, _04, _05...

Ces mesures devront être adaptées en fonction de l'évolution des programmes européens et des choix réalisés au niveau régional.

- Charte Natura 2000

Exemples de mesures applicables aux milieux ouverts	Cultures	Jachères	Prairies de fauche	Pâtures
Diminution des phytosanitaires	X			
Diminution des engrais, amendements	X		X	X
Alternatives à l'ivermectine (antiparasitaire)				X
Réduction des ensemencements		X	X	X
Diminution du nombre de fauches par an			X	
Retard de fauche / broyage		X	X	
Augmentation du temps de mise en jachère		X		
Conversion à l'agriculture biologique	X		X	X

■ Eléments préalables

L'organisation des demandes d'aides dans le cadre des MAEC doit se faire selon le processus suivant :

1. Identification des mesures adaptées au DOCOB sur la base du PDR de Nouvelle-Aquitaine (à préciser par la structure animatrice, le PDR arrivant à échéance en 2020)
2. Construction d'un PAEC par la structure animatrice, valable pour une ou plusieurs années (en fonction des règles définies par la Région en tant qu'autorité de gestion du FEADER).
3. Présentation du programme aux agriculteurs en début de chaque année avec le détail des mesures : cahier des charges précis et contreparties financières.
4. Rencontre de chaque exploitant candidat par la structure animatrice pour vérifier l'éligibilité de ses parcelles et monter un dossier de demande d'aide le cas échéant.
5. Les mesures sont mises en place pour 5 ans.

■ Méthode d'évaluation

- Indicateur de réalisation

Nombre d'agriculteurs contactés, surfaces correspondantes engagées dans la démarche.

- Indicateur d'efficacité

Augmentation du nombre d'exploitations ou des surfaces contractualisées.

Augmentation ou maintien de l'activité des populations de Chiroptères sur les parcelles contractualisées.

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Bénéficiaires : Agriculteurs, collectivités propriétaires de terrains à vocation agricole, vétérinaires intervenant sur les exploitations (sensibilisation traitements antiparasitaires)

Personnes ressources : Chambre d'agriculture, DDTM

■ Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre des MAEC.

Si le financement n'est pas intégralement assuré par les dispositifs listés ci-dessus, d'autres sources de financement pourront être recherchées.



Prairie sur le site

AGRI_2	Conversion des cultures en prairies permanentes	2
MAEC Localisée		
-		
-		
-		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) A2 – Maintenir/améliorer la qualité des milieux ouverts		

■ **Mesure à coordonner avec**

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

HAIE_1 – Création / Restauration / Entretien des éléments bocagers

AGRI_1 – Gestion des milieux ouverts

AGRI_3 – Soutien au gel des parcelles / mise en jachère

■ **Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)**

1321 – Murin à oreilles échancrées

1304 – Grand Rhinolophe

1308 – Barbastelle

1303 – Petit Rhinolophe

1323 – Murin de Bechstein

1310 – Minioptère de Schreibers

1324 – Grand Murin

■ **Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)**

Zone Enjeu 1 : Vallée du Gave de Pau, Vallée entre Gave et Saleys, Vallée du Laà. Cette zone est celle qui est la plus proche de la colonie du château de Baure et qui présente la plus grande proportion de cultures, dont la conversion en prairies permanentes améliorerait la ressource alimentaire disponible pour les Chiroptères.

Zone Enjeu 2 : Vallée et collines du Saleys, Coteaux du Laà, Base de loisirs d'Orthez-Biron. Etant donné le caractère encore très bocager de cette zone, avec une majorité d'exploitations de type polyculture / élevage, cette zone présente déjà un ratio entre prairies et cultures satisfaisant, et semble donc moins prioritaire.

■ **Contexte et Objectif**

L'importante proportion de systèmes de polyculture / élevage présents sur le site est un des éléments clés de sa richesse chiroptérologique. Les cultures monospécifiques présentent intrinsèquement un potentiel biologique moindre que des milieux ouverts plus diversifiés : prairies, jachères...

■ **Description**

Afin d'augmenter la ressource alimentaire disponible, une conversion de terres arables en prairies permanentes peut être envisagée.

■ **Exemples d'outils**

- Plan de Développement Rural de Nouvelle-Aquitaine :

MAEC Localisées :

COUVER_03 : enherbement pérenne sous cultures ligneuses pérennes

COUVER_06 : création et maintien d'un couvert herbacé pérenne (bandes et parcelles enherbées)

COUVER_07 : création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique

Ces mesures devront être adaptées en fonction de l'évolution des programmes européens et des choix réalisés au niveau régional.

■ **Eléments préalables**

Afin que cette conversion ne porte pas préjudice aux agriculteurs désirant s'engager dans la démarche, il conviendra de bien étudier les financements possibles et mobilisables dans ce cadre, et dans des délais convenables.

L'organisation des demandes d'aides dans le cadre des MAEC doit se faire selon le processus suivant :

1. Identification des mesures adaptées au DOCOB sur la base du PDR de Nouvelle-Aquitaine (à préciser par la structure animatrice, le PDR arrivant à échéance en 2020)
2. Construction d'un PAEC par la structure animatrice, valable pour une ou plusieurs années (en fonction des règles définies par la Région en tant qu'autorité de gestion du FEADER).
3. Présentation du programme aux agriculteurs en début de chaque année avec le détail des mesures : cahier des charges précis et contreparties financières.
4. Rencontre de chaque exploitant candidat par la structure animatrice pour vérifier l'éligibilité de ses

3 Fiches actions

parcelles et monter un dossier de demande d'aide le cas échéant.

5. Les mesures sont mises en place pour 5 ans.

■ Méthode d'évaluation

- Indicateur de réalisation

Nombre d'agriculteurs contactés, surfaces correspondantes contractualisées.

- Indicateur d'efficacité

Augmentation du nombre d'exploitations ou des surfaces contractualisées.

Augmentation ou maintien de l'activité des populations de Chiroptères sur les parcelles contractualisées.

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Bénéficiaires : Agriculteurs, collectivités propriétaires de terrains à vocation agricole.

Personnes ressources : Chambre d'agriculture, DDTM

■ Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre des MAEC.

Si le financement n'est pas intégralement assuré par les dispositifs listés ci-dessus, d'autres sources de financement pourront être recherchées.



Espaces de cultures sur le site

AGRI_3	Soutien au gel de parcelle / mise en jachère	2
MAEC Localisée		
-		
-		
-		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) A2 – Maintenir/améliorer la qualité des milieux ouverts		

■ Mesure à coordonner avec

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

HAIE_1 – Création / Restauration / Entretien des éléments bocagers

AGRI_1 – Gestion des milieux ouverts

AGRI_2 – Conversion des cultures en prairies permanentes.

■ Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

1321 – Murin à oreilles échancrées

1304 – Grand Rhinolophe

1308 – Barbastelle

1303 – Petit Rhinolophe

1323 – Murin de Bechstein

1310 – Minioptère de Schreibers

1324 – Grand Murin

■ Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

Zone Enjeu 2 : Vallée et collines du Saleys, Coteaux du Laà, Base de loisirs d'Orthez-Biron. Cette zone étant constituée d'une majorité d'exploitations de type polyculture / élevage de petites tailles (30-40 ha), dont le maintien de l'activité pourrait être compromis à l'avenir, il est prioritaire de soutenir ces agriculteurs. La taille réduite des exploitations, ainsi que les contraintes d'exploitation liées à la topographie de la zone (fortes pentes), font que les engagements agro-environnementaux représentent des investissements difficilement compensables.

Zone Enjeu 1 : Vallée du Gave de Pau, Vallée entre Gave et Saleys, Vallée du Laà. Cette zone présente généralement des exploitations de taille plus importante que sur la zone précédente. Les mesures de soutien à la mise en gel des parcelles de production pourront s'y appliquer dans un second temps.

■ Contexte et Objectif

L'importante proportion de systèmes de polyculture / élevage présents sur le site est un des éléments clés de sa richesse chiroptérologique. Les parcelles en gel ou en jachère, en fonction de leurs assolements précédents, de

leur durée de mise en gel, de l'entretien dont elles font l'objet, peuvent constituer des habitats de chasse intéressants pour les Chiroptères, riches en insectes et dépourvus de traitements phytosanitaires.

Les mesures agro-environnementales représentent un investissement non négligeable pour un agriculteur, se traduisant généralement par une perte de production. Les indemnités versées aujourd'hui au titre de ces mesures semblent insuffisantes pour encourager les agriculteurs à s'inscrire dans cette démarche.

■ Description

L'idée de cette mesure de soutien au gel de parcelle (arrêt de production, entretien minimal), est de permettre d'indemniser une pratique favorable à l'environnement, équivalente à une mise en jachère, qui n'est plus subventionnée aujourd'hui, qui occasionne une perte de revenus, mais permet également d'alléger les charges d'exploitation pour l'agriculteur.

Ainsi les parcelles déclarées en gel seront contractualisées sur 5 ans et permettront d'ajouter une source de revenus aux exploitations qui s'inscriront dans cette démarche.

■ Exemples d'outils

- Plan de Développement Rural de Nouvelle-Aquitaine :

MAEC Localisée :

COUVER_08 : amélioration des jachères

Ces mesures devront être adaptées en fonction de l'évolution des programmes européens et des choix réalisés au niveau régional.

■ Eléments préalables

L'organisation des demandes d'aides dans le cadre des MAEC doit se faire selon le processus suivant :

1. Identification des mesures adaptées au DOCOB sur la base du PDR de Nouvelle-Aquitaine (à préciser par la structure animatrice, le PDR arrivant à échéance en 2020)
2. Construction d'un PAEC par la structure animatrice, valable pour une ou plusieurs années (en

3 Fiches actions

fonction des règles définies par la Région en tant qu'autorité de gestion du FEADER).

3. Présentation du programme aux agriculteurs en début de chaque année avec le détail des mesures : cahier des charges précis et contreparties financières.

4. Rencontre de chaque exploitant candidat par la structure animatrice pour vérifier l'éligibilité de ses parcelles et monter un dossier de demande d'aide le cas échéant.

5. Les mesures sont mises en place pour 5 ans.

■ Méthode d'évaluation

- Indicateur de réalisation

Nombre d'agriculteurs contactés, surfaces correspondantes contractualisées.

- Indicateur d'efficacité

Augmentation du nombre d'exploitations ou des surfaces contractualisées.

Augmentation ou maintien de l'activité des populations de Chiroptères sur les parcelles contractualisées.

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Bénéficiaires : Agriculteurs, collectivités propriétaires de terrains à vocation agricole.

Personnes ressources : Chambre d'agriculture, DDTM

■ Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre des MAEC.

Si le financement n'est pas intégralement assuré par les dispositifs listés ci-dessus, d'autres sources de financement pourront être recherchées.



Prairie de fauche sur le site

SUIVI_1	Mise en place d'un suivi protocolé de la colonie du Château de Baure	1
-		
-		
-		
Mesure de suivi		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) C2 – Suivre les gîtes connus		

Mesure à coordonner avec

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

GITE_1 – Conventionnement et accompagnement du changement de propriétaire du Château de Baure

Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

1321 – Murin à oreilles échanquées

Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

Zone Enjeu 1 : Château de Baure.

Contexte et Objectif

Les comptages de la colonie de Murins à oreilles échanquées du Château de Baure sont effectués annuellement par des structures associatives comme le CEN Aquitaine. Les contraintes liées à l'accès au gîte, au dérangement des individus, à la disponibilité des chiroptérologues, ou aux conditions météorologiques ne permettent pas d'avoir une idée précise de l'évolution de la population.

De plus, certains événements (climatiques, anthropiques) sont de nature à favoriser les mouvements d'individus entre plusieurs gîtes, qui à l'heure actuelle ne sont pas tous connus.

Le but de cette mesure est de déterminer un protocole de suivi standardisé, qui permette d'évaluer les tendances d'évolution de la colonie, voire le succès reproducteur annuel.

Description

Plusieurs méthodes de suivi peuvent être envisagées :

- Comptages visuels dans le gîte ;
- Comptages en sortie de gîte ;
- Suivi ultrasonore par enregistreur SM2 ;
- Suivi vidéo : piège photo/vidéo, caméra infrarouge fixe ou périodique.

La réalisation d'un rapport pluriannuel (selon une fréquence définie par le COPIL) permettra d'analyser les variations observées, l'état de conservation de la colonie et les actions à mener pour son maintien.

Exemples d'outils

- Action d'amélioration des connaissances réalisée dans le cadre de l'animation du site ou dans le cadre d'autres programmes

Éléments préalables

L'accès au gîte se situant en propriété privée, il est nécessaire de faire valider le planning des comptages ou des opérations de maintenance par le propriétaire du Château de Baure.

Obtenir une validation du protocole par les membres compétents du COPIL ou par un expert et/ou l'animateur du PNA Chiroptères

Méthode d'évaluation

Mise en place du suivi protocolé.

Rapport de synthèse annuel.

- Indicateur de réalisation

Nombre de comptages effectués, récurrence annuelle de la mesure.

- Indicateur d'efficacité

Interprétation des tendances d'évolution de la colonie, du succès reproducteur.

3 Fiches actions

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Intervenant : expert chiroptérologue, propriétaire du Château de Baure

■ Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre de l'animation du site ou par d'autres programmes



Evolution des effectifs comptabilisés au Château de Baure. ©LPO

SUIVI_2	Suivi des colonies de reproduction connues d'espèces d'intérêt communautaire	2
	-	
	-	
	-	
Mesure de suivi		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) C2 – Suivre les gîtes connus		

Mesure à coordonner avec

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

GITE_3 – Conventionnement avec propriétaires de gîtes

PNA Chiroptères

Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

1308 – Barbastelle

1303 – Petit Rhinolophe

En cas de découverte de colonies de reproduction d'autres espèces, elles devront être intégrées au suivi.

Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

- Colonie de Barbastelle (poteau électrique, Bérenx)
- Colonies de Petit Rhinolophe (Salles-Mongiscard, Salies-de-Béarn)

Contexte et Objectif

Le diagnostic écologique mené en 2013 et 2014 a permis de découvrir des colonies de reproduction de Barbastelle et de Petit Rhinolophe.

Afin de maintenir le contact avec les propriétaires des gîtes et de déterminer les tendances d'évolution des effectifs, des comptages annuels seront réalisés selon un protocole simple et ne contraignant pas les propriétaires.

Description

- Colonie de Barbastelle : cette colonie d'une trentaine de femelles a été découverte dans un poteau électrique. Les comptages en sortie de gîte sont relativement aisés, et reproductibles en raison de sa localisation en milieu ouvert et public.
- Colonies de Petit Rhinolophe : Ce sont deux colonies de 5 et 36 individus qui sont localisées à

Salies-de-Béarn et Salles-Mongiscard. Les propriétaires des gîtes devront être contactés pour valider avec eux le planning prévisible de comptage.

- Toute autre nouvelle colonie découverte au cours de la réalisation du DOCOB devra être intégrée aux suivis.

Exemples d'outils

- Action d'amélioration des connaissances réalisée dans le cadre de l'animation du site ou dans le cadre d'autres programmes

Eléments préalables

L'accès aux gîtes se situant en propriétés privées, il est nécessaire de faire valider le planning des comptages par les propriétaires.

Méthode d'évaluation

Mise en place des suivis, contacts des propriétaires.

Rapport de synthèse annuel.

- Indicateur de réalisation

Nombre de comptages effectués, récurrence annuelle de la mesure.

- Indicateur d'efficacité

Interprétation des tendances d'évolution des effectifs, du succès reproducteur.

Acteurs concernés (à titre indicatif)

Intervenant : expert chiroptérologue.

Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre de l'animation du site ou par d'autres programmes

Gîtes d'espèces d'intérêt communautaire connus sur le site.

Document d'objectifs du Site
Natura 2000 « Château d'Orthez
et bords du Gave » FR7200784
DDTM des Pyrénées Atlantiques
Validé par le comité de pilotage
le 5 mars 2020



Gîtes connus

Document d'objectifs Natura 2000
"Château d'Orthez et bords du Gave"
FR7200784

 Périmètre validé par
le comité de pilotage
du 5 mars 2020

Murin à oreilles échanrées

-  Château de Baure
(colonie de reproduction)
-  Gîtes secondaires

Barbastelle

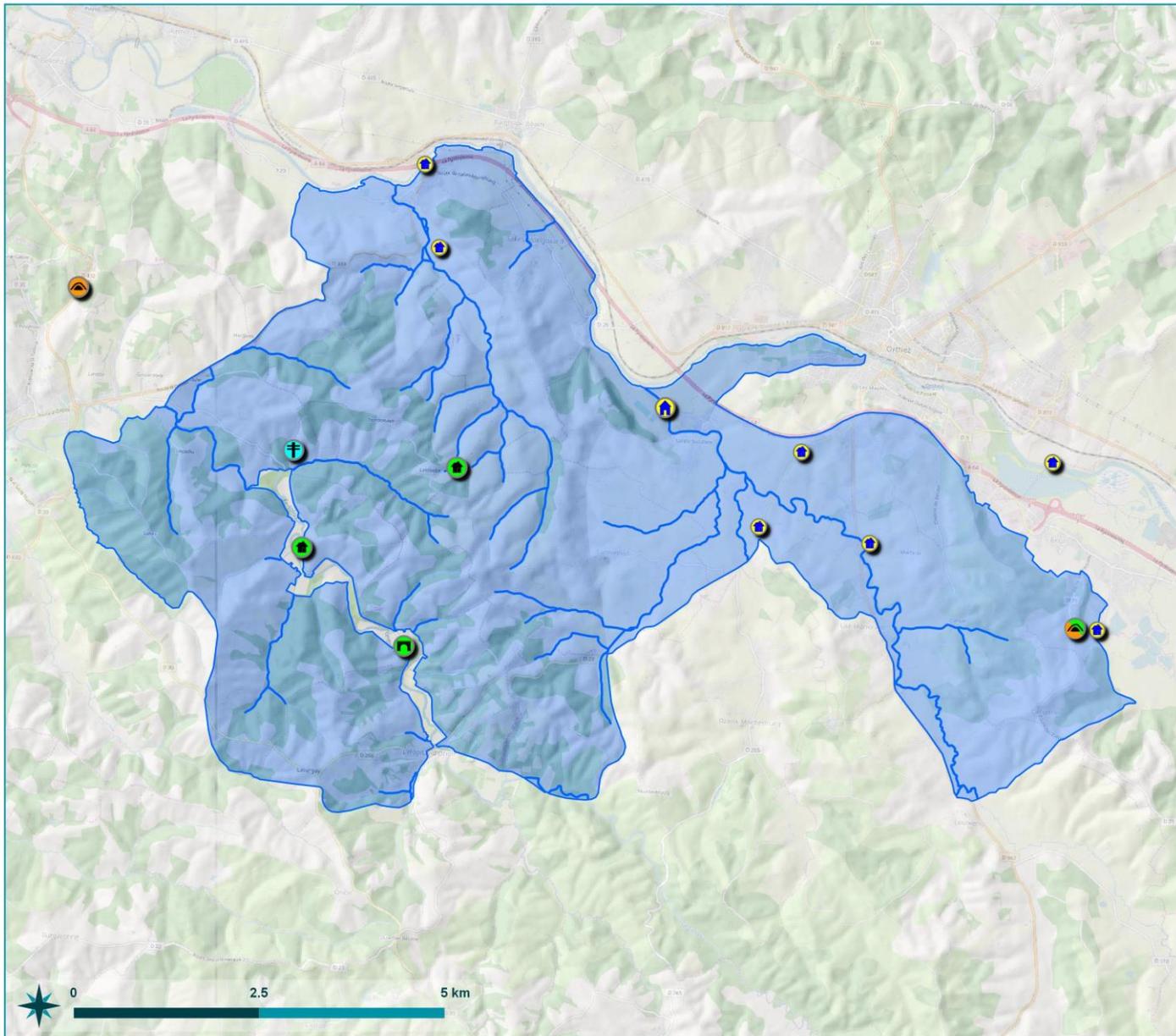
-  Colonie de reproduction

Petit Rhinolophe

-  Colonie de reproduction
-  Site de transit / repos

Autres gîtes

-  Ancien tunnel ferroviaire
(Grand Rhinolophe)
-  Grotte de Brassalay
(Grand Rhinolophe,
Petit Rhinolophe,
Mioptère de Schreibers)



SUIVI_3	Suivi de la grotte de Brassalay	2
	-	
	-	
	-	
Mesure de suivi		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) E4 - Maintenir la grotte de Brassalay comme gîte d'hivernage / transit C2 – Suivre les gîtes connus		

■ Mesure à coordonner avec

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

GITE_3 – Conventionnement avec propriétaires de gîtes

PNA Chiroptères

■ Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

1304 – Grand Rhinolophe

1303 – Petit Rhinolophe

1310 – Minioptère de Schreibers

En cas de découverte d'autres espèces en hibernation ou en transit, elles devront être intégrées au suivi.

■ Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

- Grotte du Château de Brassalay (Biron).

■ Contexte et Objectif

Le diagnostic écologique mené en 2013 et 2014 a permis de découvrir des individus de Grand Rhinolophe, de Petit Rhinolophe et de Minioptère de Schreibers en hibernation dans la grotte de Brassalay. Un essaim d'une centaine de Minioptères de Schreibers y a également été contacté en transit automnal.

Il semblerait que cette grotte subisse une certaine fréquentation humaine non contrôlée. Une étude sur la fréquentation de la grotte par les hommes et par les chauves-souris permettra de déterminer si les Chiroptères sont dérangés par cette fréquentation et si des dispositifs de limitation des intrusions sont nécessaires.

■ Description

Cette étude peut se dérouler de plusieurs manières :

- Comptages visuels réguliers

- Dispositif d'enregistrement ultrasonore pour étudier la fréquentation par les chauves-souris en continu

- Piège photo disposé à l'intérieur de la cavité, pour déterminer la fréquence et l'impact de la fréquentation humaine.

Notons toutefois que le Minioptère de Schreibers est sensible à la limitation de la circulation sur les cavités, et qu'il ne supporte pas les grilles destinées à limiter les intrusions. S'il est prouvé que la fréquentation humaine occasionne un dérangement, des solutions autres que des grilles devront être étudiées.

■ Exemples d'outils

- Action d'amélioration des connaissances réalisée dans le cadre de l'animation du site ou dans le cadre d'autres programmes

■ Eléments préalables

L'accès à la cavité se situant en propriété privée, il est nécessaire de faire valider le planning des comptages et de suivi par les propriétaires. D'autre part, le conventionnement préconisé à la mesure GITE_3 devra se faire conjointement.

■ Méthode d'évaluation

Mise en place des suivis, contact des propriétaires.

Rapport de synthèse annuel.

- Indicateur de réalisation

Nombre de comptages effectués, récurrence annuelle de la mesure.

- Indicateur d'efficacité

Interprétation de l'impact de la fréquentation humaine.

Mise en place d'une solution de limitation du dérangement (cf. GITE_2 : Aide à la réalisation de travaux dans les gîtes)

3 Fiches actions

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Intervenant : expert chiroptérologue.

■ Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre de l'animation du site ou par d'autres programmes



Grotte de Brassalay et essaim de Minioptères de Schreibers. © J. Cassaigne / Biotope

DIAG_1	Etude ultrasonore / radiopistage Barbastelle et Murin de Bechstein	1
-		
-		
-		
Mesure de suivi		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) C1 – Identifier d'autres gîtes d'espèces d'intérêt communautaire		

■ **Mesure à coordonner avec**

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

DIAG_2 – Recherche de gîtes en bâti ou de cavités hypogées favorables.

PNA Chiroptères

■ **Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)**

1308 – Barbastelle

1323 – Murin de Bechstein

■ **Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)**

- Zone Enjeu 2 : Vallée et collines du Saleys, Coteaux du Laà.

C'est sur cette zone que la précédente colonie de Barbastelle a été découverte et que l'étude ultrasonore a montré la présence du Murin de Bechstein.

■ **Contexte et Objectif**

Le diagnostic écologique mené en 2013 et 2014 a montré :

- Une forte fréquentation du site par la Barbastelle, ce qui a permis d'identifier une colonie de reproduction suite à du radiopistage.
- La présence autour d'un massif boisé du Murin de Bechstein, dont les faibles capacités de déplacement connues indiquent une forte probabilité de gîte dans le périmètre du site.

A la lecture des résultats de l'étude ultrasonore, il paraît très probable qu'il existe davantage de gîtes de Barbastelle (les espèces arboricoles utilisent souvent un réseau de gîtes peu distants et « déménagent » régulièrement) ; une femelle capturée en 2014 n'a d'ailleurs pas été retrouvée et son gîte non identifié.

D'autre part, la découverte de colonies de reproduction arboricoles de Murin de Bechstein reste exceptionnelle à l'échelle française, ce qui explique que cette espèce discrète est encore mal connue.

Il existe donc un enjeu fort sur les boisements du site et la connaissance de leur utilisation par les espèces précitées.

■ **Description**

Une étude ultrasonore ciblée sur ces espèces et sur les secteurs où le diagnostic écologique a montré les plus fortes occurrences sera menée de manière à affiner les localisations possibles des colonies.

Des séances de capture et radiopistage seront ensuite menées sur les secteurs potentiels, afin de déterminer la localisation diurne des individus équipés d'émetteurs. Il sera probablement nécessaire de répéter ces séances, étant donné le caractère aléatoire de la capture, du radiopistage, etc.

■ **Exemples d'outils**

- Action d'amélioration des connaissances réalisée dans le cadre de l'animation du site ou dans le cadre d'autres programmes

■ **Eléments préalables**

L'étude ultrasonore est un préalable nécessaire au radiopistage, afin de déterminer les secteurs les plus favorables pour la capture.

■ **Méthode d'évaluation**

Rapport de synthèse annuel.

- Indicateur de réalisation

Réalisation de l'étude ultrasonore, nombre de séances de capture, nombre de femelles équipées et suivies.

- Indicateur d'efficacité

La découverte d'une colonie reste aléatoire.

3 Fiches actions

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Intervenant : expert chiroptérologue disposant d'une autorisation préfectorale de capture des Chiroptères.

■ Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre de l'animation du site ou par d'autres programmes



Capture d'une Barbastelle en vue de la munir d'un émetteur



Radiopistage en cours sur le site

DIAG_2	Recherche de gîtes en bâti ou de cavités hypogées favorables	2
-		
-		
-		
Mesure de suivi		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) C1 – Identifier d'autres gîtes d'espèces d'intérêt communautaire		

■ **Mesure à coordonner avec**

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

DIAG_1 – Etude ultrasonore / radiopistage Barbastelle et Murin de Bechstein.

PNA Chiroptères

■ **Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)**

1321 – Murin à oreilles échancrées

1304 – Grand Rhinolophe

1308 – Barbastelle

1303 – Petit Rhinolophe

1323 – Murin de Bechstein

1310 – Minioptère de Schreibers

1324 – Grand Murin

■ **Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)**

Tout le périmètre du site.

■ **Contexte et Objectif**

Le diagnostic écologique mené en 2013 et 2014 a montré que la colonie de Murins à oreilles échancrées possède des effectifs variables d'une session de comptage à l'autre. Il est probable que cette colonie soit « mouvante » et qu'une partie des individus puisse rejoindre d'autres gîtes situés à proximité, dont la localisation est inconnue. D'autre part, le(s) gîte(s) d'hibernation sont encore inconnus.

On peut estimer également que d'autres gîtes des autres espèces du FSD sont probablement présents sur le périmètre du site.

■ **Description**

Une prospection ciblée (propriétaires privés, bâtiments publics) et à plusieurs saisons devrait permettre d'affiner les données de gîtes des espèces d'intérêt communautaire. Une enquête à l'échelle du site doit être menée, en s'appuyant sur les relais locaux que constituent les mairies et les collectivités.

■ **Exemples d'outils**

- Action d'amélioration des connaissances réalisée dans le cadre de l'animation du site ou dans le cadre d'autres programmes

■ **Eléments préalables**

Informers la population locale (par le biais des bulletins municipaux, de la presse locale, etc.) du déroulement d'une étude de recherche de gîte. Le bouche-à-oreille est souvent un bon moyen de découvrir des colonies.

■ **Méthode d'évaluation**

Rapport de synthèse annuel.

- Indicateur de réalisation

Nombre de bâtiments, cavités, sites potentiels visités.

- Indicateur d'efficacité

La découverte d'un gîte reste aléatoire.

■ **Acteurs concernés (à titre indicatif)**

Intervenant : expert chiroptérologue.

■ **Dispositifs d'aides :**

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre de l'animation du site ou par d'autres programmes

DIAG_3	Réaliser un diagnostic biologique de présence d'espèces d'intérêt communautaire (hors milieu aquatique)	3
-		
-		
-		
Mesure de suivi		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s) C3 – Rechercher d'autres espèces d'intérêt communautaire hors Chiroptères		

■ Mesure à coordonner avec

DOCOB Gave d'Oloron
DOCOB Gave de Pau

■ Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

Espèces terrestres potentiellement présentes sur le site :

1040 - Cordulie à corps fin
1044 - Agrion de Mercure
1060 - Cuivré des marais
1065 - Damier de la Succise
1083 - Lucane cerf-volant
1084* - Pique-prune
1088 - Grand Capricorne
1220 - Cistude d'Europe
1355 - Loutre d'Europe

■ Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

Tout le périmètre du site.

■ Contexte et Objectif

Les milieux présents sur le périmètre du site Natura 2000 sont favorables à la présence de plusieurs espèces d'intérêt communautaire : coléoptères saproxylophages dans les vieux boisements, papillons des prairies humides ou de coteaux, libellules des ruisseaux et cours d'eau, Cistude sur les plans d'eau.

Il convient donc d'étudier leur répartition sur le site.

■ Description

Les diagnostics menés dans le cadre des DOCOB Gave d'Oloron et Gave de Pau ont montré la présence de plusieurs de ces espèces à proximité. Si leur présence est avérée, des mesures spécifiques de gestion des parcelles considérées comme habitat d'espèce pourront être ajoutées au DOCOB.

D'autre part, il serait également intéressant d'approfondir les connaissances concernant les autres espèces de Chiroptères non d'intérêt communautaire, mais protégées par la loi française.

■ Exemples d'outils

- Action d'amélioration des connaissances réalisée dans le cadre de l'animation du site ou dans le cadre d'autres programmes

■ Eléments préalables

Consulter les diagnostics biologiques des DOCOB Gave d'Oloron et Gave de Pau pour étudier la répartition des espèces d'intérêt communautaire à leur interface avec le périmètre « Château d'Orthez et bords du Gave ».

Informers la population locale (par le biais des bulletins municipaux, de la presse locale, etc.) du déroulement d'une étude faune / flore.

■ Méthode d'évaluation

Rapport de diagnostic biologique du site.

- Indicateur de réalisation

Nombre de jours de prospection.

- Indicateur d'efficacité

La découverte de stations d'espèces d'intérêt communautaire est aléatoire et reste soumise à la qualité des milieux prospectés.

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Intervenant : expert entomologiste / herpétologue.

■ Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre de l'animation du site ou par d'autres programmes

SENSI_1	Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris	1
-		
-		
-		
Mesure d'animation		
<p>Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s)</p> <p>E1+E2+E3+E4 - Maintenir les colonies et gîtes connus</p> <p>F2 - Maintenir une trame d'habitats forestiers favorables aux Chiroptères</p> <p>F4 - Favoriser la diversification (classes d'âge, strates) et la plantation d'essences autochtones</p> <p>F5 - Accompagner les propriétaires forestiers dans la prise en compte des enjeux du site</p> <p>A1 - Adapter les traitements phytosanitaires et antiparasitaires</p> <p>A3 - Accompagner les exploitants agricoles dans la prise en compte des enjeux du site</p> <p>C1 - Identifier d'autres gîtes d'espèces d'intérêt communautaire</p> <p>S1 - Informer ou former les professionnels : agriculteurs, sylviculteurs, collectivités locales...</p> <p>S2 - Sensibiliser la population locale à la démarche Natura 2000 et à la protection des Chiroptères</p>		

■ Mesure à coordonner avec

Toutes les autres mesures.

La sensibilisation des acteurs locaux du site est un élément prépondérant dans la réussite de la mise en œuvre du DOCOB.

■ Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

1321 – Murin à oreilles échancrées
1304 – Grand Rhinolophe
1308 – Barbastelle
1303 – Petit Rhinolophe
1323 – Murin de Bechstein
1310 – Minioptère de Schreibers
1324 – Grand Murin

■ Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

Tout le périmètre du site.

Secteurs ciblés en fonction du public destinataire.

■ Contexte et Objectif

L'acceptation d'un DOCOB par la population locale passe par une bonne communication et des actions de sensibilisation thématiques et ciblées sur des publics spécifiques. La structure animatrice se charge d'informer les bénéficiaires et de leur proposer des mesures adaptées à leur situation.

■ Description

Les acteurs locaux à sensibiliser sont multiples :

- Propriétaires de gîtes : en tant qu'hébergeurs des chauves-souris, leur rôle est prépondérant et détermine la pérennité des populations sur le site. Certaines mesures ou l'animation pour la signature de la charte sont des moyens d'impliquer ces personnes dans la préservation des chauves-souris.
- Agriculteurs : Leur rôle de gestionnaires des espaces ouverts est important pour la qualité des territoires de chasse de l'ensemble des espèces. Le maintien des petites exploitations de polyculture/élevage, la restauration des corridors bocagers, la diminution de l'utilisation des phytosanitaires, l'adaptation des traitements antiparasitaires (réduction du nombre de traitements et utilisation de substances alternatives moins nocives pour les insectes), l'utilisation des bâtiments agricoles par les Chiroptères, sont autant d'éléments à valoriser lors des opérations de communication auprès de ce public.
- Vétérinaires : acteurs intervenant sur l'état sanitaire du bétail, la promotion de traitements antiparasitaires alternatifs à l'ivermectine doit être favorisée.
- Propriétaires et exploitants forestiers : les enjeux liés aux boisements du site sont forts, en lien avec la présence d'espèces arboricoles et forestières. L'axe majeur de la sensibilisation doit être d'éviter les coupes à blanc d'habitats potentiels sans prise en compte des enjeux chiroptérologiques. Un travail de

diffusion de l'information doit être organisé en ce sens. Cette sensibilisation doit également faire la promotion des mesures forestières disponibles dans le DOCOB.

- Entreprises de travaux (rénovation, isolation) : ces artisans peuvent être potentiellement en présence de colonies résidant dans des vieilles bâtisses ou granges destinées à être rénovées.
- Municipalités : les mairies des communes du site sont un élément prépondérant de la diffusion de l'information. Elles sont en contact direct avec la population, peuvent participer à la sensibilisation ou avoir un rôle de veille par rapport aux activités de leur territoire : exploitations forestières, permis de construire pour rénovation de bâtisses, régulation de l'éclairage public, etc.
- Collectivités (syndicats mixtes de bassin, communauté de communes...) : rôle dans l'entretien des cours d'eau ou de certains espaces publics, prise en compte des espèces du DOCOB dans les études d'incidence, limitation de la pollution lumineuse et mise en place d'une trame noire, diffusion de l'information et éventuellement financements complémentaires des mesures de gestion.
- Associations et fédération de pêche et de chasse : rôle dans l'entretien des milieux terrestres ou aquatiques (ripisylve), aides et subventions pour des projets de plantation de haies, diffusion de l'information auprès de la population.

Il existe encore de nombreuses appréhensions concernant Natura 2000. La sensibilisation des acteurs locaux, concernant leurs droits ou obligations et les dispositifs disponibles, est une clé dans l'acceptation locale du projet.

Selon le public ciblé, la sensibilisation peut se faire sous plusieurs formes :

- Entretien individuel (propriétaires de gîtes, propriétaires forestiers, agriculteurs...)

- Session collective d'information ou de formation (structures publiques, entreprises...)
- Réunions publiques (grand public, acteurs locaux spécifiques : agriculteurs, propriétaires forestiers...)

■ Exemples d'outils

- Mesure non contractuelle, prise en charge dans le cadre de l'animation du site.

■ Eléments préalables

La sensibilisation est la porte d'entrée à l'intégration des enjeux pour les acteurs locaux. Elle est donc un des éléments prioritaires à mettre en place lors de la mise en œuvre du DOCOB.

■ Méthode d'évaluation

Rapport annuel faisant le bilan des publics contactés et sensibilisés.

- Indicateur de réalisation

Nombre de jours de sensibilisation réalisés, publics cibles.

- Indicateur d'efficacité

Retours sur la prise en compte des chauves-souris par la population locale, contractualisation de mesures de gestion, nombre de signatures de la charte.

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Bénéficiaires : liste des acteurs locaux citée précédemment. La sensibilisation doit se faire, au moins en partie, par la structure animatrice du site, qui est en contact direct avec les acteurs locaux.

■ Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre de l'animation du site

SENSI_2	Animations pédagogiques	3
-		
-		
-		
Mesure d'animation		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s)		
S2 – Sensibiliser la population locale à la démarche Natura 2000 et à la protection des chauves-souris		

Mesure à coordonner avec

SENSI_3 – Création d'outils et d'actions de communication ciblés.

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

1321 – Murin à oreilles échancrées

1304 – Grand Rhinolophe

1308 – Barbastelle

1303 – Petit Rhinolophe

1323 – Murin de Bechstein

1310 – Minioptère de Schreibers

1324 – Grand Murin

Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

Tout le périmètre du site.

Secteurs ciblés en fonction du public destinataire.

Contexte et Objectif

Les acteurs locaux, tels qu'agriculteurs, forestiers, collectivités, etc. ne doivent pas être les seuls bénéficiaires des actions menées dans le cadre de Natura 2000 sur le site.

La communication à large échelle est un moyen prépondérant permettant d'atteindre les objectifs et de sensibiliser la population locale aux enjeux du site.

La réussite de la mise en place des mesures de gestion est conditionnée par l'appropriation des éléments clés du document d'objectifs par l'ensemble des acteurs du site, y compris les particuliers, le grand public, les scolaires, etc.

Description

Les supports pédagogiques et événements concernant les chauves-souris peuvent revêtir plusieurs aspects :

Tous les ans a lieu au mois d'août « la nuit européenne de la chauve-souris » pendant laquelle se déroulent des

animations à travers le territoire national. Ce rendez-vous périodique familial est l'occasion de communiquer autour de la biologie des chauves-souris, de leur protection et des mesures de gestion mises en place à l'échelle du site.

Les interventions en milieu scolaire (généralement primaire et/ou collège) sont également un bon support pédagogique permettant de développer des thématiques variées sur la biologie, l'environnement, des activités manuelles comme la construction de nichoirs, des sorties nocturnes avec les parents pour « écouter » les chauves-souris, etc.

Exemples d'outils

- Mesure non contractuelle, prise en charge dans le cadre de l'animation du site.

Éléments préalables

La sensibilisation est la porte d'entrée à l'intégration des enjeux pour les acteurs locaux. Elle est donc un des éléments prioritaires à mettre en place lors de la mise en œuvre du DOCOB.

Méthode d'évaluation

Rapport annuel faisant le bilan des publics contactés et sensibilisés.

- Indicateur de réalisation

Nombre de jours de sensibilisation réalisés, publics cibles.

- Indicateur d'efficacité

Retours sur la prise en compte des chauves-souris par la population locale, contractualisation de mesures de gestion, signatures de la charte.

3 Fiches actions

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Bénéficiaires : grand public (animation « nuit de la chauve-souris »), scolaires

La sensibilisation doit se faire, au moins en partie, par la structure animatrice du site, qui est en contact direct avec les acteurs locaux.

■ Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre de l'animation du site



Animation grand public lors de la Nuit de la chauve-souris

SENSI_3	Création d'outils et d'actions de communication ciblés	2
-		
-		
-		
Mesure d'animation		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s)		
S2 – Sensibiliser la population locale à la démarche Natura 2000 et à la protection des chauves-souris		

■ Mesure à coordonner avec

SENSI_1 – Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris

SENSI_2 – Animations pédagogiques : grand public, scolaires.

■ Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

1321 – Murin à oreilles échancrées

1304 – Grand Rhinolophe

1308 – Barbastelle

1303 – Petit Rhinolophe

1323 – Murin de Bechstein

1310 – Minioptère de Schreibers

1324 – Grand Murin

■ Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

Tout le périmètre du site.

Secteurs d'activité ciblés en fonction du public destinataire.

■ Contexte et Objectif

La communication autour de l'animation d'un DOCOB est essentielle. Elle permet de faire vivre le site, de rendre compte des actions engagées et de susciter des volontés d'action en faveur de la biodiversité.

Afin d'assurer la mise à connaissance des différents éléments du DOCOB (diagnostics, mesures contractualisables et implications financières, opérations de communication, etc.) il est important que chaque acteur puisse avoir facilement à disposition l'information nécessaire.

Les moyens de communication numériques permettent de toucher potentiellement un large public et généralement pour des coûts de fonctionnement modiques. Mais la réalisation de supports papier comme dépliants, lettre d'information, etc. paraît également nécessaire dans le cadre de rencontres du public ou d'entretiens avec des acteurs locaux.

■ Description

L'Office Français de la Biodiversité (et notamment l'ex-ATEN) propose la mise en place de sites internet dédiés à l'animation des sites Natura 2000. Articles, photos, vidéos sont ainsi mis en ligne régulièrement et participent à la vie du site.

D'autre part, des documents d'information (dépliants déclinés par publics cibles, affiches ou panneaux d'exposition, etc.) doivent être élaborés et mis à disposition auprès des communes, collectivités locales, coopératives agricoles ou forestières, afin de communiquer le plus largement possible sur le contenu et les mesures du DOCOB.

Une communication régulière dans la Presse Quotidienne Régionale ou les revues techniques spécialisées est également un gage de pérennité de la diffusion de l'information.

■ Exemples d'outils

- Mesure non contractuelle, prise en charge dans le cadre de l'animation du site.

Articles de presse, reportage photo/vidéo, site internet dédié, panneaux/dépliants d'information, etc.

■ Eléments préalables

La sensibilisation est la porte d'entrée à l'intégration des enjeux pour les acteurs locaux. Elle est donc un des éléments prioritaires à mettre en place lors de la mise en œuvre du DOCOB.

■ Méthode d'évaluation

Rapport annuel faisant le bilan des actions de communication et sensibilisation réalisées.

- Indicateur de réalisation

Nombre de jours de sensibilisation réalisés, publics cibles, édition de supports d'information : dépliants, panneaux (nombre d'exemplaires distribués, d'expositions réalisées, de visiteurs...)

3 Fiches actions

- Indicateur d'efficacité

Retours sur la prise en compte des chauves-souris par la population locale, contractualisation de mesures de gestion, signatures de la charte.

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Bénéficiaires : grand public (site internet, dépliants), acteurs locaux (agriculteurs, forestiers...), collectivités locales

La sensibilisation doit se faire, au moins en partie, par la structure animatrice du site, qui est en contact direct avec les acteurs locaux.

■ Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre de l'animation du site

3 Fiches actions

ANIM_1	Animation et suivi de la mise en œuvre du DOCOB	
	-	
	-	
	-	
	Mesure d'animation	
	Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s)	
	O1 – Animer le DOCOB	

■ Mesure à coordonner avec

Toutes les mesures du DOCOB

■ Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

1321 – Murin à oreilles échancrées

1304 – Grand Rhinolophe

1308 – Barbastelle

1303 – Petit Rhinolophe

1323 – Murin de Bechstein

1310 – Minioptère de Schreibers

1324 – Grand Murin

■ Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

Tout le périmètre du site.

■ Contexte et Objectif

Afin d'assurer la mise en œuvre du DOCOB, le Comité de pilotage du site confie à une structure porteuse, dite structure animatrice, la mission d'animation et de suivi des actions. La structure animatrice est une collectivité ou un groupement de collectivités membre du COPIL. En l'absence de structure désignée, l'État peut prendre en charge cette mission et fait alors appel à un prestataire. L'animateur est la personne référente pour le site.

L'objectif de l'animation est de permettre la mise en œuvre des actions du DOCOB.

■ Description

Mesure prise en charge dans le cadre de l'animation du site.

Les missions de l'animateur Natura 2000 :

- Animation, sensibilisation, information auprès des partenaires et acteurs de la mise en œuvre du DOCOB :
 - ▶ Réunion annuelle du comité de pilotage, et si besoin d'un groupe de travail ;
 - ▶ Rédaction d'une lettre d'information annuelle ;

▶ Rédaction d'un rapport annuel d'activité et de programmation (actions/coût) pour année suivante, et d'un rapport de synthèse final.

- Suivi et mise en œuvre des actions :
 - ▶ Conseil et assistance technique aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation des actions :
 - Rédaction des cahiers des charges spécifiques aux contrats de gestion Natura 2000 (sur la base des contrats types), animation auprès des bénéficiaires potentiels pour la passation des contrats ;
 - Assistance technique auprès des maîtres d'ouvrage pour le montage et le suivi des dossiers ;
 - Participation à d'éventuelles réunions de chantier ou d'études ;
 - Contrôle de la conformité des actions réalisées.
 - ▶ Coordination des différents maîtres d'ouvrage et prestataires ;
 - ▶ Information et sensibilisation des porteurs de projets dans le cadre des évaluations d'incidences Natura 2000 ;
 - ▶ Expertise auprès de la DDTM / DREAL dans le cadre de l'article 6 de la directive Habitats (avis à donner sur l'impact éventuel sur les habitats et espèces de projets concernant le site).

■ Éléments préalables

L'animation doit se faire tout au long de la mise en œuvre du DOCOB ; le suivi des actions menées est un préalable aux bilans annuels qui doivent être fournis.

■ Méthode d'évaluation

Rapports annuels faisant le bilan des actions réalisées.

- Indicateur de réalisation

Nombre de jours passés à animer le site et mettre en œuvre le DOCOB

- Indicateur d'efficacité

Retours sur la prise en compte des chauves-souris par la population locale, contractualisation de mesures de gestion, signatures de la charte...

3 Fiches actions

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

L'animation et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB doit se faire par l'opérateur Natura 2000 représenté par la structure animatrice du site.

■ Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre de l'animation du site

ANIM_2	Synergie d'action avec les DOCOB du Gave de Pau et du Gave d'Oloron (réseau hydrographique)	
-		
-		
-		
Mesure d'animation		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s)		
O2 – Mettre en cohérence les enjeux avec ceux des sites Natura 2000 voisins		

■ **Mesure à coordonner avec**

Les mesures du DOCOB ayant une relation avec le réseau hydrographique : RIPI_1

SENSI_2, SENSI_3 : actions de communication et de sensibilisation qui pourraient être menées en commun avec les autres sites.

■ **Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)**

- 1321 – Murin à oreilles échancrées
- 1304 – Grand Rhinolophe
- 1308 – Barbastelle
- 1303 – Petit Rhinolophe
- 1323 – Murin de Bechstein
- 1310 – Minioptère de Schreibers
- 1324 – Grand Murin
- + Espèces citées au FSD des sites « Gave de Pau » et « Gave d'Oloron »

■ **Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)**

Principalement réseau hydrographique où les périmètres Natura 2000 « Château d'Orthez » et « Gave de Pau » / « Gave d'Oloron » sont contigus.

■ **Contexte et Objectif**

Le Document d'Objectifs « Château d'Orthez » propose des mesures visant à restaurer ou entretenir les ripisylves (alignements d'arbres ou boisements riverains des cours d'eau), en raison de leur rôle essentiel de corridor biologique pour les Chiroptères.

Les périmètres des sites Natura 2000 « Gave de Pau » et « Gave d'Oloron et marais de Labastide-Villefranche », liés au réseau hydrographique des cours d'eau, viennent intersecter le périmètre « Château d'Orthez » (cf. carte). Les diagnostics préalables de ces sites ont montré la présence de nombreuses espèces d'intérêt communautaire aquatiques et terrestres. Pour l'heure, les documents d'objectifs de ces sites n'ont pas encore été rédigés, et il n'y a pas de collectivité désignée en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des DOCOB.

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent DOCOB, il conviendra de s'assurer de la compatibilité des actions à mettre en place avec les objectifs et les actions des sites adjacents.

■ **Description**

Dans le cadre de l'entretien ou la restauration des ripisylves, des travaux de plantation, renaturation ou restauration des berges, de retrait des embâcles peuvent être entrepris. Lorsque des mesures de ce type seront envisagées, notamment sur les secteurs où les sites « Gave de Pau » ou « Gave d'Oloron » sont contigus avec le périmètre « Château d'Orthez », il conviendra de prendre contact auprès des structures animatrices, ou le cas échéant des structures compétentes (AFB, AAPPMA, CEN Aquitaine, Biotope...), à propos des éventuelles interactions que ces travaux pourraient avoir avec les espèces d'intérêt communautaire présentes dans les cours d'eau.

Il semble évident que des mesures prises dans le cadre de la conservation des Chiroptères ne doivent pas porter préjudice aux autres espèces ayant justifié la désignation des autres sites Natura 2000.

Lors de l'élaboration des DOCOB de ces deux sites, puis lors de sa mise en œuvre, l'animateur devra travailler en collaboration avec les animateurs des autres sites pour s'assurer de la compatibilité des actions à mettre en place de part et d'autre, voire pour réaliser certaines actions en commun

- Mise en œuvre pour la mesure RIPI_1

Mesure prise en charge dans le cadre de l'animation du site.

Si des mesures RIPI_1 sont envisagées sur des secteurs de contiguïté des périmètres :

- ▶ Alors que les DOCOB « Gave de Pau » et « Gave d'Oloron » ne sont pas mis en œuvre par une structure opératrice :

L'animateur du site « Château d'Orthez » devra contacter les structures compétentes à même d'émettre un avis d'expert par rapport aux espèces d'intérêt communautaire des sites cours d'eau :

- Biotope (ayant réalisé les diagnostics préalables) : données cartographiques de présence des espèces, évaluation des secteurs bien connus ou sous-prospectés, des besoins d'inventaires complémentaires...
- CEN Aquitaine : données bibliographiques de présence des espèces, surtout faune terrestre
- AAPPMA / AFB (ex-ONEMA) : expertise concernant la conformité et les impacts éventuels des travaux de restauration des ripisylves sur les espèces d'intérêt communautaire.

► Alors que les DOCOB « Gave de Pau » et « Gave d'Oloron » sont portés et élaborés par une structure opératrice :

L'animateur du site « Château d'Orthez » devra contacter les structures porteuses des DOCOB « Gave de Pau » et « Gave d'Oloron », afin de convenir avec eux des aspects techniques des mesures de restauration de ripisylve, pour que celles-ci ne portent pas préjudice aux espèces d'intérêt communautaire.

Les possibilités de mener conjointement, et de manière co-participative pour les financements, ces travaux dans le cadre des deux DOCOB contigus devront être étudiées. En effet, la mesure de restauration des ripisylves est un élément récurrent dans les mesures visant à restaurer l'état de conservation des espèces ou des cours d'eau. Il est donc fortement probable que ces deux DOCOB intègrent ce type de mesure.

■ Eléments préalables

Cibler les acteurs intéressés par la mesure RIPI_1, localiser les mesures, vérifier la contiguïté des périmètres.

■ Méthode d'évaluation

Rapports annuels faisant le bilan des actions RIPI_1 réalisées et comptes rendus des échanges avec les différents acteurs des autres sites Natura 2000.

- Indicateur de réalisation

Linéaires de ripisylve restaurée en contiguïté avec les sites « Gave de Pau » et « Gave d'Oloron ».

- Indicateur d'efficacité

Maintien de l'état de conservation des espèces concernées dans les FSD des autres sites Natura 2000.

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB et la mise en cohérence avec les sites voisins doit se faire par l'opérateur Natura 2000 représenté par la structure animatrice du site.

■ Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre de l'animation du site

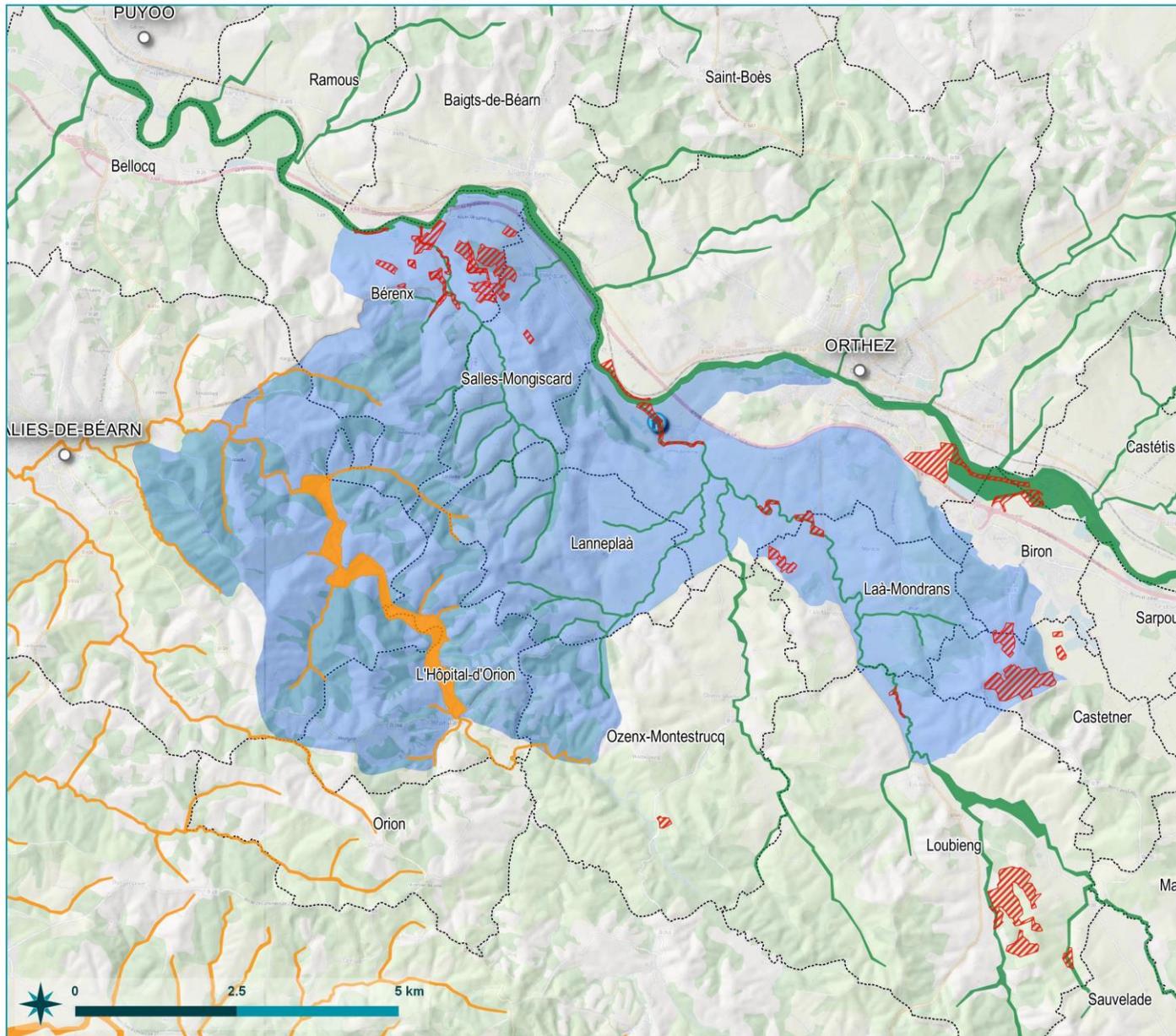
Périmètre validé et autres Sites d'Intérêt Communautaire contigus.



Périmètre validé

Document d'objectifs Natura 2000
"Château d'Orthez et bords du Gave"
FR7200784

-  Château de Baure
 -  Territoires de chasse identifiés par radiopistage
 -  Périmètre validé par le comité de pilotage du 5 mars 2020
 -  Limites communales
- Autres Sites d'Intérêt Communautaire*
-  Gave de Pau
 -  Gave d'Oloron



© DDTM - Tous droits réservés - Sources : © IGN BdOrtho, BdTopo, Scan25, OpenStreetMap - Cartographie : Biotope (2013 - 2020)



3 Fiches actions

ANIM_3	Evaluation et révision du DOCOB	
	-	
	-	
	-	
Mesure d'animation		
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s)		
O3 – Evaluer et réviser le DOCOB		

■ Mesure à coordonner avec

Toutes les mesures du DOCOB.

■ Espèce(s) d'intérêt communautaire visée(s)

1321 – Murin à oreilles échancrées

1304 – Grand Rhinolophe

1308 – Barbastelle

1303 – Petit Rhinolophe

1323 – Murin de Bechstein

1310 – Minioptère de Schreibers

1324 – Grand Murin

■ Secteur(s) d'intervention prioritaire(s)

Tout le périmètre du site.

■ Contexte et Objectif

Le suivi et l'évaluation de la bonne application, l'impact et la pertinence des propositions d'actions définies dans le Document d'Objectifs sont nécessaires afin de respecter au mieux les objectifs de préservation fixés.

■ Description

L'état des populations de chauves-souris du site peut évoluer en fonction de divers paramètres. Seules des procédures de suivi et d'évaluation pourront détecter ces évolutions et proposer ainsi des mesures modificatives ou complémentaires au cours de la mise en œuvre ou lors de la révision du Document d'Objectifs.

De plus, les propositions actuelles ont été définies en fonction d'un état de connaissance (scientifique, socio-économiques) acquis lors de son élaboration. Les études programmées permettront probablement d'approfondir la connaissance du site, de mieux comprendre son fonctionnement écologique.

■ Mise en œuvre

Mesure prise en charge dans le cadre de l'animation du site.

L'évaluation du DOCOB se décline sous plusieurs modalités :

- Evaluation du taux de réalisation des action définies dans le DOCOB
- Evaluation de l'impact des actions réalisées sur le maintien/l'évolution de l'état de conservation des populations de Chiroptères du site
- Préconisations d'actions modificatives ou complémentaires concernant :
 - Les gîtes des espèces d'intérêt communautaire ;
 - La gestion forestière favorable aux chauves-souris ;
 - Les activités agricoles
 - Les actions de sensibilisation

Cette phase s'appuiera notamment sur les connaissances acquises lors des actions de suivi et de diagnostics complémentaires (fiches SUIVI_n et DIAG_n) et des suivis internes aux mesures localisés à la parcelle contractualisée quand cela est jugé pertinent.

■ Eléments préalables

Suivi précis, quantifié et annualisé de la mise en œuvre des mesures du DOCOB.

■ Méthode d'évaluation

Rapport d'évaluation rédigé à la fin de la mise en œuvre du DOCOB.

■ Acteurs concernés (à titre indicatif)

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB doit se faire par l'opérateur Natura 2000 représenté par la structure animatrice du site.

■ Dispositifs d'aides :

- Subventions (Etat, FEADER) dans le cadre de l'animation du site

4

Calendrier prévisionnel et
estimation du temps
nécessaire à la réalisation

4 Calendrier prévisionnel et estimation du temps nécessaire à la réalisation

1 Calendrier prévisionnel

Objectif opérationnel	Priorité objectif	Mesure	Priorité action	Fiche Action	Acteurs concernés	Echéancier					
						N	N+1	N+2	N+3	N+4	
E1	1	GITE_1	1	Contractualisation ou conventionnement et accompagnement du propriétaire du Château de Baure	PCB						
		GITE_2	1	Aide à la réalisation de travaux : combles du Château de Baure	PCB						
		PERIM_1	2	Extension du périmètre pour intégrer les territoires de chasse	Animateur N2000						
F1	1	RIPI_1	1	Création / Restauration / Entretien des ripisylves	PF, Agr, For, CL						
A1	C1	S1	1	SENSI_1	1	Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris	Agr, Hab, CL				
C1	1	DIAG_1	1	Etude ultrasonore / radiopistage Barbastelle et Murin de Bechstein	ExpChiro						
E1	1	GITE_3	2	Conventionnement avec propriétaires de gîtes	PF, Hab						
E3, E4	1	GITE_2	1	Aide à la réalisation de travaux : autres gîtes	PF						
F2	1	FORET_2	2	Recensement des propriétaires forestiers et des projets d'exploitation	For						
		SENSI_1	2	Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris	For						
A2	1	AGRI_1	2	Gestion des milieux ouverts	Agr, PF						
C1	1	DIAG_2	2	Recherche de gîtes en bâti ou de cavités hypogées favorables	ExpChiro						
	E2	A2	2	HAIE_1	1	Création / Restauration / Entretien des éléments bocagers	PF, Agr, Enedis				
A3	2	SENSI_1	1	Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris	For						
C2	2	SUIVI_1	1	Mise en place d'un suivi protocolé de la colonie du Château de Baure	ExpChiro						
E2, E3	2	GITE_3	2	Conventionnement avec propriétaires de gîtes	Enedis, CEN, PF, Hab						
F3	2	FORET_1	2	Maintien d'un réseau d'arbres à cavités et sénescents	For						

4 Calendrier prévisionnel et estimation du temps nécessaire à la réalisation

Objectif opérationnel	Priorité objectif	Mesure	Priorité action	Fiche Action	Acteurs concernés	Echéancier				
						N	N+1	N+2	N+3	N+4
A2	2	AGRI_1	2	Gestion des milieux ouverts	Agr, PF					
		AGRI_2	2	Conversion des cultures en prairies permanentes	Agr, PF					
		AGRI_3	2	Soutien au gel des parcelles / mise en jachère	Agr, PF					
C2	2	SUIVI_2	2	Suivi des colonies de reproduction connues	ExpChiro, PF, Enedis					
S2	2	SENSI_3	2	Créations d'outils et d'actions de communication ciblés	Animateur N2000					
C2	2	SUIVI_3	2	Suivi de la grotte de Brassalay	ExpChiro					
S2	2	SENSI_2	3	Animations pédagogiques : grand public, scolaires	Hab, scolaires					
F4, F5	3	SENSI_1	1	Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des chauves-souris	For					
E4	2	SUIVI_3	2	Etude des besoins en tranquillité/protection de la grotte de Brassalay	ExpChiro, PF					
C3	3	DIAG_3	3	Réaliser un diagnostic biologique de présence d'espèces d'intérêt communautaire (hors milieu aquatique)	Expert faune flore					
O1	-	ANIM_1	-	Animation et suivi de la mise en œuvre du DOCOB	Animateur N2000					
O2	-	ANIM_2	-	Synergie d'action avec Gave de Pau et Gave d'Oloron, interventions sur réseau hydrographique	Animateur N2000					
O3	-	ANIM_3	-	Evaluation et révision du document d'objectifs	Animateur N2000					

Abréviations :

PCB : Propriétaire du Château de Baure

PF : Propriétaires fonciers

Agr : Agriculteurs

For : Propriétaires ou exploitants forestiers

CL : collectivités locales

Hab : Habitants du périmètre

ExpChiro : expert chiroptérologue

4 Calendrier prévisionnel et estimation du temps nécessaire à la réalisation

2 Estimation du temps nécessaire à la réalisation des actions

Au moment de la rédaction de ce document, il existe de nombreuses inconnues concernant le montage financier de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Plusieurs types de prestataires sont susceptibles d'intervenir à différents niveaux au cours de la mise en œuvre du DOCOB. Il est donc difficile d'estimer un volume financier sans savoir au préalable quelle structure sera missionnée sur chaque type d'action et quels seront les tarifs de prestation pratiqués. Par ailleurs, un certain nombre de ces actions sont potentiellement réalisables par l'animateur du site, en fonction de ses compétences.

Ainsi, le tableau ci-dessous présente une estimation du dimensionnement en nombre de jours nécessaires à la réalisation des actions.

Action	Type d'action	Outils mobilisables	Financeurs potentiels	Unité	N	N+1	N+2	N+3	N+4	TOTAL
OBJECTIF	E1 : Maintenir la colonie du château de Baure									>35
GITE_1	Contractualisation, convention, accompagnement	Bail emphytéotique, ORE, charte	Inclus dans l'animation	jours	5 (soumis au changement de propriétaire)					5
GITE_2	Travaux d'aménagement	Contrat NiNi, charte	Etat, Europe	sur devis	nc	nc	nc	nc	nc	nc
GITE_3	Convention	Bail emphytéotique, ORE, charte	Inclus dans l'animation	jours	5	5				10
PERIM_1	Formalités administratives	Animation du docob	Inclus dans l'animation	jours	10	10				20
OBJECTIF	E2 : Maintenir la colonie de Barbastelle dans un poteau électrique									>2
GITE_3	Convention	Charte	Inclus dans l'animation	jours		2				2
HAIE_1	Création, entretien, restauration	MAEC, contrat NiNi, charte	Région, collectivités, agence de l'eau, fondations	€ / ml		nc	nc			nc
OBJECTIF	E3 : Maintenir les autres gîtes des espèces d'intérêt communautaire									>10
GITE_3	Convention	Bail emphytéotique, ORE, charte	Inclus dans l'animation	jours	5	5				10
GITE_2	Travaux d'aménagement	Contrat NiNi, charte	Etat, Europe	sur devis	nc	nc	nc	nc	nc	nc
OBJECTIF	E4 : Maintenir la grotte de Brassalay comme gîte d'hivernage/transit									>34
GITE_3	Convention	Bail emphytéotique, ORE, charte	Inclus dans l'animation	jours	2	2				4

4 Calendrier prévisionnel et estimation du temps nécessaire à la réalisation

Action	Type d'action	Outils mobilisables	Financeurs potentiels	Unité	N	N+1	N+2	N+3	N+4	TOTAL
SUIVI_3	Étude biologique / fréquentation	Hors contrat	Etat, Europe, collectivités	jours	5	5	5	5	5	30
GITE_2	Travaux d'aménagement	Contrat NiNi, charte	Etat, Europe	sur devis			nc	nc	nc	nc
OBJECTIF	F1 : Entretien/restauration des corridors									
RIPI_1	Création / Restauration/ Entretien	MAEC, contrat NiNi, charte	Etat, Europe, collectivités	€ / ml	nc	nc	nc	nc	nc	nc
OBJECTIF	F2 : Maintenir une trame d'habitats forestiers favorables aux Chiroptères									51
FORET_2	Recensement, communication	Charte	Inclus dans l'animation	jours	15	15	15			45
SENSI_1	Information, sensibilisation	Hors contrat	Inclus dans l'animation	jours	2	2	2			6
OBJECTIF	F3 : Favoriser les réseaux d'îlots de sénescence									40
FORET_1	Contrat, convention	Contrat forestier, charte	Etat, Europe, collectivités	jours		10	10	10	10	40
OBJECTIF	F4 : Favoriser la diversification (classes d'âge, strates) et la plantation d'essences autochtones									30
SENSI_1	Information, sensibilisation	Hors contrat	Etat, Europe, collectivités	jours			10	10	10	30
OBJECTIF	F5 : Accompagner les propriétaires forestiers dans la prise en compte des enjeux du site									25
SENSI_1	Information, sensibilisation	Hors contrat	Etat, Europe, collectivités	jours	25					25
OBJECTIF	A1 : Adapter les traitements phytosanitaires et antiparasitaires									>20
SENSI_1	Information, sensibilisation	Hors contrat	Etat, Europe, collectivités	jours	10		10			20
AGRI_1	Modification des pratiques agricoles	MAEC, charte	Etat, Europe, collectivités	€ / ha		nc	nc	nc	nc	nc
OBJECTIF	A2 : Maintenir la qualité des milieux ouverts									nc
HAIE_1	Création / entretien / restauration	MAEC, contrat NiNi, charte	Etat, Europe, collectivités	€ / ml		nc	nc			nc
AGRI_1	Modification des pratiques agricoles	MAEC, charte	Etat, Europe, collectivités	€ / ha		nc	nc	nc	nc	nc
AGRI_2	Modification des pratiques agricoles	MAEC, charte	Etat, Europe, collectivités	€ / ha		nc	nc	nc	nc	nc
AGRI_3	Modification des pratiques agricoles	MAEC, charte	Etat, Europe, collectivités	€ / ha		nc	nc	nc	nc	nc
OBJECTIF	A3 : Accompagner les exploitants agricoles dans la prise en compte des enjeux du site									40

4 Calendrier prévisionnel et estimation du temps nécessaire à la réalisation

Action	Type d'action	Outils mobilisables	Financeurs potentiels	Unité	N	N+1	N+2	N+3	N+4	TOTAL
SENSI_1	Information, sensibilisation	Hors contrat	Etat, Europe, collectivités	jours		10	10	10	10	40
OBJECTIF	C1 : Identifier d'autres gîtes d'espèces d'intérêt communautaire									115
SENSI_1	Information, sensibilisation	Hors contrat	Etat, Europe	jours	5	5	5	5	5	25
DIAG_1	Étude ultrasonore / radiopistage	Hors contrat	Etat, Europe	jours	20	20	20			60
DIAG_2	Recherche de gîtes	Hors contrat	Etat, Europe	jours		10	10	5	5	30
OBJECTIF	C2 : Suivre les gîtes connus									46
SUIVI_1	Étude colonie du Château de Baure	Hors contrat	Etat, Europe	jours		10	5	5	5	25
SUIVI_2	Étude colonies de reproduction connues	Hors contrat	Etat, Europe	jours		3		3		6
SUIVI_3	Étude grotte de Brassalay	Hors contrat	Etat, Europe	jours	3	3	3	3	3	15
OBJECTIF	C3 : Rechercher d'autres espèces d'intérêt communautaire (hors Chiroptères)									20
DIAG_3	Étude biologique	Hors contrat	Etat, Europe	jours				10	10	20
OBJECTIF	S1 : Informer ou former les professionnels : agriculteurs, sylviculteurs, collectivités locales...									85
SENSI_1	Information, sensibilisation	Inclus dans l'animation	Etat, Europe	jours	25	20	15	15	10	85
OBJECTIF	S2 : Sensibiliser la population locale à la démarche N2000 et à la protection des chauves-souris									60
SENSI_3	Outils de communication	Hors contrat	Etat, Europe	jours		15	10	10	10	45
SENSI_2	Sensibilisation grand public/scolaires	Hors contrat	Etat, Europe	jours			5	5	5	15
OBJECTIF	O1 : Animer le document d'objectifs									300
ANIM_1	Animation	Inclus dans l'animation	Etat, Europe	jours	60	60	60	60	60	300
OBJECTIF	O2 : Mettre en cohérence les enjeux avec ceux des sites Natura 2000 voisins									50
ANIM_2	Animation	Inclus dans l'animation	Etat, Europe	jours	10	10	10	10	10	50
OBJECTIF	O3 : Evaluer et réviser le document d'objectifs									20
ANIM_3	Animation	Inclus dans l'animation	Etat, Europe	jours					20	20

5

Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »

- 1 CADRE RÉGLEMENTAIRE**
- 2 PRÉSENTATION DU SITE « CHÂTEAU D'ORTHEZ ET BORDS DU GAVE »**
- 3 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION**

FICHE « TOUS TYPES DE MILIEUX »

FICHE « MILIEUX BÂTIS ET JARDINS »

FICHE « CAVITÉS »

FICHE « MILIEUX FORESTIERS ET HAIES »

FICHE « FORMATIONS HERBACÉES »

FICHE « COURS D'EAU ET RUISSEAUX »

FICHE « ESPACES PUBLICS »

5 Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »

1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a privilégié une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévues dans le Document d'Objectifs (DOCOB) du site : les mesures agro-environnementales (pour les milieux de production agricole uniquement), les Contrats Natura 2000 (hors milieux de production agricole) et les Chartes Natura 2000 (tous milieux).

■ Objet de la Charte

Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12. - I. du code de l'environnement

La Charte Natura 2000 constitue un élément du DOCOB d'un site.

Son objectif est donc la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle vise ainsi à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation.

Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion ou les modes d'entretien qui ont permis le maintien de ces habitats remarquables.

La durée d'adhésion minimale à la charte est de 5 ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

■ Contenu de la Charte Natura 2000

La charte contient :

- Des recommandations, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation,
- Des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ». Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne sont pas rémunérés.

Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux, naturels ou anthropiques.

■ Quels avantages ?

L'adhésion à la Charte peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Les catégories fiscales concernées par l'exonération sont les suivantes :

- (1) Terres
- (2) Prés et prairies naturels, herbages et pâturages
- (3) Vergers et cultures fruitières d'arbres et d'arbustes, etc.
- (5) Bois, aulnaies, saussaies, oseraies, etc.
- (6) Landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines et vagues, etc.

5 Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »

(8) Lacs, étangs, mares, abreuvoirs, fontaines, etc., canaux non navigables et dépendances, salins, salines et marais salants

- Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat ou de l'adhésion à la charte et est renouvelable.
- L'adhésion à la charte peut permettre d'obtenir la garantie de gestion durable requise pour certaines aides publiques ou exonérations fiscales.
- Elle permet aussi à l'adhérent de montrer son implication dans la démarche Natura 2000.

■ Modalités d'adhésion

► QUI ?

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site. Le signataire peut donc être le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des " mandataires " (par exemple : bail rural, bail de chas-se, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il devra veiller à informer ses " mandataires " des engagements qu'il a souscrits. Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire devra être recherchée.

► QUOI ?

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelle).

L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site.

Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.

► COMMENT ?

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondants aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

Avec l'aide de la structure animatrice du DOCOB, l'adhérent :

- - choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager,
- - date et signe la fiche « Acte d'engagement » et coche les engagements « de portée générale » et ceux des milieux présents sur ses parcelles,
- - établit un plan de situation des parcelles engagées, qui permette de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site et les milieux présents.

■ Le contrôle

Les contrôles sont effectués par la DDTM prioritairement, sur les adhésions donnant droit à une contrepartie. Ils portent sur le respect des déclarations d'adhésion et des engagements. La circulaire DGPAAT/SDDRC/C2012-3047 du 27 avril 2012, relative à la gestion des sites Natura 2000, précise :

La suspension de l'adhésion à la charte par le préfet (d'une durée maximale d'un an en application de l'article R 414-12-1) implique de fait que les parcelles engagées ne satisfont plus aux conditions dictées par le code général des impôts pour l'exonération de la TFPNB et par le code forestier pour l'obtention des garanties de gestion durable des forêts et conduit ainsi à reconsidérer les situations et à remettre en cause les exonérations fiscales ou le bénéfice des aides publiques, selon les modalités définies par les textes concernés.

5 Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »

2 PRÉSENTATION DU SITE « CHÂTEAU D'ORTHEZ ET BORDS DU GAVE »

La Zone Spéciale de Conservation « Château d'Orthez et bords du Gave » est située dans le département des Pyrénées-Atlantiques, en Béarn, et représente une surface de 4 300 ha. Ce périmètre a été désigné en 2003 en raison de la présence d'une des plus importantes colonies d'Aquitaine de Murins à oreilles échancrées dans le Château de Baure (situé à Sainte-Suzanne), ainsi que d'autres espèces d'intérêt communautaire.

Le site est inclus dans la région biogéographique atlantique. C'est un vaste ensemble de coteaux boisés, principalement en chênaies, interrompus par des zones de prairies de fauche ou pâturées et de cultures annuelles de maïs et autres céréales, formant un ensemble bocager homogène. Le réseau hydrographique est dense et les cours d'eau sont bordés de ripisylve globalement fonctionnelle, malgré quelques discontinuités.

La diversité structurale et altitudinale de la ZSC confère au site une bonne diversité paysagère et écologique. Le site est parsemé d'un réseau de fermes dont beaucoup ont perdu leur vocation agricole et ont été transformées en résidences.

■ Diagnostic socio-économique

Le diagnostic socio-économique a fait l'inventaire des activités économiques présentes sur ce territoire et analysé l'importance et l'évolution de ces différentes activités au regard de la conservation des chiroptères.

Le diagnostic a montré que :

- L'activité qui a le plus d'influence sur les populations de chauves-souris est l'agriculture. Cette activité est à l'origine de la diversification des milieux nécessaires aux chauves-souris. Cependant, une modification de cette activité au travers de l'intensification (mise en culture des prairies, remembrement de certains secteurs, intensification de l'activité, etc.) a eu des impacts non négligeables sur l'occupation du site par les chauves-souris.
- La qualité et la quantité des boisements présents sur le site sont un point fort. Cependant, les risques de modification de l'utilisation des massifs en raison d'une dynamique de l'économie sylvicole sont à anticiper.

■ Diagnostic écologique

Pour le diagnostic écologique, plusieurs expertises des populations de Chiroptères du site ont été mises en œuvre : recherche de gîtes, étude ultrasonore, capture et radiopistage.

Ce diagnostic a permis de mettre à jour et d'approfondir les connaissances sur le cortège des Chiroptères d'intérêt communautaire fréquentant le site. Ce sont 7 espèces qui ont été recensées sur le site, avec des enjeux de conservation forts pour 3 d'entre elles : Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein et Barbastelle d'Europe.

■ Objectifs de conservation

Afin de satisfaire aux exigences de conservation des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site, des objectifs de développement durable, déclinés ensuite en objectifs opérationnels auxquels des actions transversales sont rattachées, ont été définis, avec leur niveau de priorité spécifique :

- Maintenir l'état de conservation des gîtes d'espèces d'intérêt communautaire
- Maintenir ou améliorer une gestion forestière favorable aux Chiroptères
- Maintenir ou améliorer les activités agricoles en faveur des Chiroptères
- Améliorer la connaissance des espèces du site
- Sensibiliser et informer les acteurs locaux
- Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs

5 Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »

- La mise en place des actions définies, ainsi que la ratification de la charte Natura 2000 par un maximum d'acteurs du territoire sont des moyens de parvenir à l'accomplissement de ces objectifs.

■ Présentation succincte des espèces à fort enjeu sur le site

Espèce	Description	État de conservation	Importance régionale	Responsabilité du site	Enjeu sur le site
<p>Murin à oreilles échanquées</p> 	<p>Gîtes d'été : combles, greniers Gîtes d'hiver : cavités</p> <p>Terrains de chasse : forêts de feuillus, vallées alluviales.</p> <p>Colonie de reproduction dans les combles du Château de Baure, dont les effectifs sont d'importance régionale.</p>	Bon	Modérée	Très forte	Fort
<p>Barbastelle</p> 	<p>Gîtes d'été : arbres creux, fissures des bâtiments Gîtes d'hiver : cavités, fissures</p> <p>Terrains de chasse : forêts de feuillus, allées et clairières.</p> <p>Colonie de reproduction dans un poteau électrique à Bérenx. Effectifs importants en chasse dans les boisements.</p>	Bon	Modérée	Forte	Fort
<p>Murin de Bechstein</p> 	<p>Gîtes d'été : arbres creux Gîtes d'hiver : cavités</p> <p>Terrains de chasse : vieilles forêts de feuillus.</p> <p>Plusieurs contacts ultrasonores de l'espèce proches de vieux boisements.</p>	Bon	Modérée	Forte	Fort

5 Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »

3 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

Les engagements et recommandations de gestion sont présentés par fiche :

- Une fiche pour les engagements et recommandations de portée générale : systématiquement signée par tout adhérent,
 - FICHE « TOUS TYPES DE MILIEUX »
- Une série de fiches qui présentent les engagements et recommandations propres à chaque type de milieu. L'adhérent signera celles correspondant aux caractéristiques des parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer :
 - FICHE « MILIEUX BÂTIS ET JARDINS »
 - FICHE « CAVITÉS »
 - FICHE « MILIEUX FORESTIERS ET HAIES »
 - FICHE « FORMATIONS HERBACÉES »
 - FICHE « COURS D'EAU ET RUISSEAUX »
 - FICHE « ESPACES PUBLICS »

5 Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »

■ FICHE « TOUS TYPES DE MILIEUX » ■

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- ❶ Ne pas détruire ou altérer les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire.

Les habitats d'espèces sont principalement représentés par les sites de repos, d'hivernage, de reproduction ou les territoires de chasse des espèces d'intérêt communautaire.

▶ Point de contrôle : Contrôle sur place de la non-destruction et/ou du respect de la quiétude (du fait du signataire) des habitats d'espèces d'intérêt communautaire identifiés sur la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

- ❷ Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), pour la réalisation des opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

« Je serai informé au préalable de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, de la période d'intervention, et si possible des dates. Je pourrais me joindre à ces opérations et je serai informé de leurs résultats. »

▶ Point de contrôle : Absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice.

- ❸ Informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et à modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements de la charte.

▶ Point de contrôle : Courrier recommandé envoyé par le propriétaire aux mandataires, ou documents signés par les mandataires attestant de ces éléments.

- ❹ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci.

▶ Point de contrôle : Document signé par le(s) prestataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits.

- ❺ Ne pas modifier sans avis de la structure animatrice les conditions physiques ou micro-climatiques des gîtes de Chiroptères (entrées, sorties et intérieur).

▶ Point de contrôle : Modification des conditions physiques (exemples : éclairages, obstructions, travaux divers...)

- ❻ Avertir la structure animatrice des projets d'aménagements prévus et des projets de manifestations sportives ou de loisirs, informer la structure animatrice en cas de modification / changement de propriétaires.

▶ Point de contrôle : Information par écrit de la structure animatrice avant projet.

■ RECOMMANDATIONS ■

- ❶ Maintenir et développer des pratiques de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire selon les indications techniques fournies par la structure animatrice.

- ❷ Informer la structure animatrice du site Natura 2000 en cas de modification constatée des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, d'origine humaine ou naturelle.

- ❸ Assurer le maintien, la bonne gestion et l'entretien des talus, haies, murets, et autres éléments structurant le paysage et la connectivité entre les habitats et servant de corridor de déplacement aux espèces d'intérêt communautaire. En cas de démantèlement de ces éléments, le signataire veillera à reconstituer des linéaires ou surfaces équivalentes

- ❹ Se référer aux fiches techniques de gestion proposées par l'animateur pour tous travaux prévus sur le site Natura 2000.

5 Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »

■ FICHE « MILIEUX BÂTIS ET JARDINS » ■

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

❶ Ne pas utiliser de produits toxiques en cas de traitement des charpentes des gîtes à Chiroptères et à ne pas entreposer ou utiliser de produits toxiques à proximité. Privilégier le traitement au sel de bore ou le traitement thermique par exemple.

▶ Point de contrôle : Présentation de la facture avec mention du produit de traitement utilisé.

❷ Conserver l'accès pour les chauves-souris, si elles fréquentent le bâti une partie de l'année, ou en créer un nouveau de substitution avec l'aide de la structure animatrice.

▶ Point de contrôle : Présence d'un accès permanent dans les lieux fréquentés par les chauves-souris.

IMPORTANT

Le bâti et les jardins présents dans le site peuvent donner lieu à la signature de la charte, mais ne donnent pas droit à exonération fiscale (valable uniquement sur terrain non bâti).

RECOMMANDATIONS

❶ Limiter au maximum les dérangements au moment de la présence des chauves-souris.

- En période d'hibernation : du 1er novembre au 30 mars.
- En période de reproduction : du 1er mai au 15 août.

❷ Informer la structure animatrice en cas de constat de la présence de chauves-souris à l'intérieur du bâti (combles, caves...) ou en cas de toute modification de la population (désertion des lieux, augmentation ou diminution des effectifs...).

❸ Favoriser l'installation de chauves-souris par de petits aménagements peu coûteux : création d'accès dans les bâtiments, installation de nichoirs et de briques adaptées, obscurité des lieux favorables... Se renseigner auprès de la structure animatrice.

❹ Ne pas utiliser de produits pesticides.

❺ Favoriser la conservation d'arbres à cavités, sénescents ou morts sur pied ou au sol (chablis, volis, arbres morts sur pied, arbres foudroyés, arbres dépérissants...).



5 Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »

■ FICHE « CAVITÉS » ■

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

❶ Solliciter l'avis de la structure animatrice du site, qui pourra si nécessaire se référer à un expert, afin qu'elle puisse donner son avis, et décider avec le gestionnaire des modalités d'intervention préalablement à l'ensemble des travaux ou des interventions aux entrées, sorties ou à l'intérieur de la cavité (date et nature des opérations).

L'animateur du site propose éventuellement des alternatives de gestion afin de favoriser la présence des populations de Chiroptères. Ces travaux doivent notamment respecter les périodes sensibles définies au préalable par l'animateur.

▶ Point de contrôle : Information préalable de la structure animatrice

❷ Maintenir la limitation d'accès aux gîtes hypogés (cavités souterraines) de Chiroptères d'intérêt communautaire, si le dispositif actuel est jugé efficace par la structure animatrice. Sinon engager une expertise pour l'améliorer.

▶ Point de contrôle : Maintien d'un dispositif efficace ou commande d'une expertise.

❸ Ne pas réaliser de traitement raticide dans la cavité sans accord de la structure animatrice ou expert qualifié.

▶ Point de contrôle : Contrôle du cahier d'enregistrement des pratiques.

❹ Ne pas stocker de produits chimiques dans les sites d'hibernation et de reproduction.

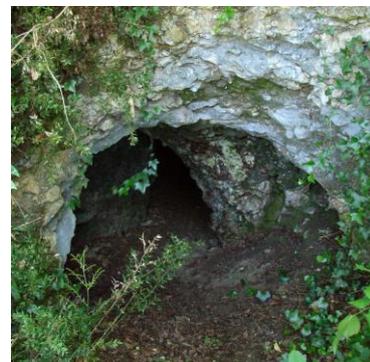
▶ Point de contrôle : Pas de stockage de produits chimiques dans la cavité.

RECOMMANDATIONS

❶ Limiter au maximum les dérangements au moment de la présence des chauves-souris.

❷ Informer la structure animatrice en cas de constat de la présence de chauves-souris à l'intérieur de la cavité ou en cas de modification importante de la population (désertion des lieux, augmentation ou diminution des effectifs...).

❸ Favoriser l'installation de chauves-souris par de petits aménagements peu coûteux : création d'accès dans les bâtiments, installation de nichoirs et de briques adaptées, obscurité des lieux favorables... Se renseigner auprès de la structure animatrice.



5 Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »

■ FICHE « MILIEUX FORESTIERS ET HAIES » ■

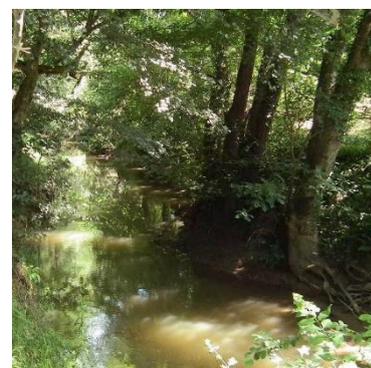
ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- ❶ Prévenir en amont la structure animatrice pour tout projet d'exploitation.
 - ▶ Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'exploitation non déclarée
- ❷ Maintenir les haies présentes et les parcelles boisées (pas de défrichage, pas de plantation de résineux ou d'essences exotiques) et à en assurer une gestion raisonnée.
 - ▶ Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de défrichage, de plantations de résineux et d'essences exotiques.
- ❸ Laisser au sol une partie du bois mort (grumes, branchages...) et des vieilles souches, éléments favorables à la biodiversité forestière.
 - ▶ Point de contrôle : Contrôle de présence au sol de bois mort et des vieilles souches.
- ❹ Maintenir les arbres à cavités (arbres gîtes à Chiroptères) et les arbres sénescents ou morts sur pied ou au sol (chablis, volis, arbres morts sur pied, arbres foudroyés, arbres dépérissants), sauf s'il existe un problème de sécurité. Dans ce cas, la structure animatrice sera contactée pour trouver une solution adaptée qui pourra être mise en place après accord de cette dernière.
 - ▶ Point de contrôle : Etat des lieux avant signature. Contrôle sur place du maintien des arbres à cavités, sénescents ou morts

RECOMMANDATIONS

- ❶ Réaliser les travaux forestiers et d'entretien des haies en respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore :
 - Privilégier les interventions du 15 septembre au 15 mars pour les boisements et les haies (sauf à proximité de gîte d'hivernage : 15 septembre au 15 octobre) ;
- ❷ Utiliser des pratiques d'exploitation et de débardage respectant les sols (compaction, orniérage) et les cours d'eau (franchissement, respect des berges, évacuation des embâcles...).
- ❸ Privilégier des entreprises ayant adhéré au cahier des charges de l'exploitation forestière durable (PEFC / FSC).
- ❹ Ne pas brûler les rémanents.
- ❺ Respecter les éléments techniques suivants lors de l'entretien courant des haies en se référant aux fiches techniques de gestion proposées par la structure animatrice et les experts :
 - Entretien hors périodes de gel ;
 - Réaliser la taille latérale 1 fois tous les 2 ans en moyenne, en se limitant à la taille des repousses consécutives au précédent entretien ;
 - Utiliser un matériel n'éclatant pas le bois et de préférence un lamier pour les tiges dont le diamètre est supérieur à 2 cm ;
 - Ne pas réaliser de taille sommitale.
- ❻ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.



5 Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »

■ FICHE « FORMATIONS HERBACÉES » ■

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- ❶ Ne pas détruire les formations herbacées et à ne pas modifier la destination de la parcelle :
 - Pas de labour (privilégier le renouvellement des prairies par semis direct) ;
 - Pas de travaux lourds (pose de drains, nivellement, remblai) ;
 - Pas de travaux de terrassement ou de travaux culturaux (plantations, retournement du sol, semis...) de nature à détruire ou à modifier la composition ou la structure du couvert végétal.

En cas de projet contraire à l'engagement, je contacterai la structure animatrice pour trouver une solution adaptée qui pourra être mise en place après accord de cette dernière.

▶ Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement ou autre destruction sans accord préalable de la structure animatrice.

- ❷ Maintenir les mares et points d'eau présents dans les prairies dans leur état et usages actuels sauf avis contraire de la structure animatrice.

▶ Point de contrôle : Etat des lieux avant signature. Contrôle sur place du maintien de l'état physique et des usages (non comblement) des mares et points d'eau.

RECOMMANDATIONS

- ❶ Privilégier une fauche avec exportation (éviter le broyage) ou un pâturage après le 15 juin.
- ❷ Pratiquer une fauche centrifuge, c'est dire du centre vers la périphérie.
- ❸ Limiter la pression de pâturage à 1,4 UGB/ha (Unité Gros Bétail).
- ❹ Préférer les prairies permanentes aux prairies temporaires.
- ❺ Ne pas pratiquer de fertilisation azotée.
- ❻ Favoriser la diversité floristique en privilégiant des espèces locales.



5 Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »

■ FICHE « COURS D'EAU ET RUISSEAUX » ■

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

❶ Ne pas réaliser de terrassement, de reprofilage, d'excavation, de remblaiement, sauf cas de renaturalisation validée avec l'animateur.

▶ Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de terrassement des berges, reprofilage des berges, travail du sol.

❷ Maintenir la ripisylve et à en assurer la gestion raisonnée, définie avec l'animateur.

▶ Point de contrôle : Etat des lieux avant signature. Contrôle sur place du maintien et la bonne gestion de la ripisylve.

❸ Utiliser des essences feuillues adaptées d'origine locale (chênes, saules, frênes, aulnes...) et caractéristiques des habitats de forêts alluviales (ne pas planter d'essences exotiques) en cas de plantation de ripisylve. Le projet sera soumis pour avis à la structure animatrice qui pourra si nécessaire se référer à un expert.

▶ Point de contrôle : Absence de feuillus/résineux exotiques sur les berges.

❹ Respecter un cahier des charges d'entretien des cours d'eau et/ou berges et/ou ripisylves, proposé par la structure animatrice et intégrant les préoccupations environnementales du site.

▶ Point de contrôle : Respect du cahier des charges avant toute intervention.

RECOMMANDATIONS

❶ Eviter la plantation de peupliers à moins de 5 m des berges afin de limiter les risques d'arrachement des berges et d'érosion, dans un souci de maintien de la qualité du cours d'eau en tant que corridor ou territoire de chasse des chauves-souris.



5 Charte Natura 2000 du site FR7200784 « Château d'Orthez et bords du Gave »

■ FICHE « ESPACES PUBLICS » ■

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

❶ Rédiger un cahier des charges de gestion des bords de route, envisageant notamment une fauche tardive des talus. Ce cahier des charges sera soumis pour avis à la structure animatrice.

▶ Point de contrôle : Rédaction et suivi du cahier des charges.

❷ Suivre les préconisations de gestion des haies proposées dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

▶ Point de contrôle : Suivi des préconisations des fiches techniques « haies » et « ripisylve ».

❸ Mettre en place une gestion adaptée et favorable à la biodiversité sur les espaces publics (parcs, jardins, espaces de loisirs sportifs...). L'animateur du site pourra être consulté pour la définition des préconisations de gestion.

▶ Point de contrôle : Suivi des préconisations techniques.

❹ Informer l'animateur du site de tout projet d'aménagement complémentaire à ceux déjà en place afin de recueillir son avis.

▶ Point de contrôle : Information par écrit de la structure animatrice avant tout projet d'aménagement.

❺ Respecter un calendrier de sensibilité des espèces pour les travaux et entretiens dans l'espace public (dès lors qu'il aura été communiqué par l'animateur)

▶ Point de contrôle : Suivi des préconisations techniques.

RECOMMANDATIONS

❶ Respecter les éléments techniques suivants lors de la gestion des bords de route :

- Faucher la « banquette de sécurité » avant le 15 mai ;
- Faucher tout l'accotement et le bord du fossé ou du talus après le 15 juillet ;
- Elaguer les haies entre le 1er novembre et le 1er mars.

❷ Respecter les éléments techniques suivants lors de l'entretien courant des haies en se référant aux fiches techniques de gestion proposées par la structure animatrice et les experts :

- Entretenir hors périodes de gel ;
- Réaliser la taille latérale 1 fois tous les 2 ans en moyenne, en se limitant à la taille des repousses consécutives au précédent entretien ;
- Utiliser un matériel n'éclatant pas le bois et de préférence un lamier pour les tiges dont le diamètre est supérieur à 2 cm ;
- Ne pas réaliser de taille sommitale

❸ Limiter les nuisances liées à l'éclairage public afin de réduire la pollution lumineuse : type d'éclairage, durée quotidienne d'éclairage, interruption nocturne....





Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr